



Le Sahel

NUMERO
7894

JEUDI
18 mars 2010

150 FCFA

● Sciences et
technologie

Le marché de
l'automédication
se maintient

P-11

● Passation de commandement au 12^{ème} bataillon interarmes de Niamey

Le Lieutenant-colonel Mamoudou Seydou prend le commandement

Le 12^{ème} bataillon interarmes de Niamey a désormais un nouveau commandant, en la personne du Lieutenant-colonel Mamoudou Seydou. La cérémonie de passation de commandement s'est déroulée, hier après-midi au Camp Bagagi Iyya, en présence des officiers, sous officiers et hommes de rang des FAN ainsi que de plusieurs invités. Le Lieutenant-colonel Mamoudou Seydou a reçu le fanion de commandement des mains du Commandant de la Zone de défense N°1, le Colonel Djibrilla Hima Hamidou dit Pelé.

P-3



Le Lieutenant-colonel Mamoudou Seydou recevant le fanion de commandement, hier

● Ibro Youka/ONEP

● 40^{ème} anniversaire de la francophonie

La commission de la francophonie organise un concours de dictée

P-2

● Visite du ministre des Enseignements Secondaire, Supérieur et de la Recherche Scientifique, Porte-parole du gouvernement à l'ANAB et au magasin dudit ministère



● Housseini Garba/ONEP

Recenser les problèmes dans la perspective de les solutionner

P-5

● Bio-express des membres du gouvernement

La formation du gouvernement de transition, caractérisé par un savant dosage de compétences civiles et militaires, a suscité beaucoup d'espoir chez les observateurs les plus avisés. Cette composition denote, en effet, de la volonté du Président du CSRD et du Premier ministre de mobiliser tout le potentiel de ressources humaines capables de jeter les jalons d'un redressement décisif de la situation socio-économique et politique au Niger. Il ressort des constats unanimement partagés que ces personnalités civiles et militaires composant l'équipe gouvernementale sont surtout connues pour leurs compétences professionnelles avérées, leur dévouement au travail et leur sens du devoir. Pour permettre à nos lecteurs d'en juger par eux-mêmes, nous avons décidé de publier, à tour de rôle, le bio-express de chacun des membres du gouvernement. Un bref regard sur le parcours de ces hommes et ces femmes placés à la tête de nos Ministères, mais qui en dit long sur leurs qualités d'hommes de la situation.

Aujourd'hui, le ministre de la Défense Nationale,
le Général Mamadou Ousseini

P-3

● L'audience est ouverte
Il brûle la case de sa belle mère dans
l'espoir de faire revenir sa femme

P-7

● Concert de l'orchestre Poly Rythmo au CCFN/JR de Niamey

Les "papys" cassent la baraque

Ils y sont arrivés ! Après avoir enflammé les pistes jusqu'aux années 80, le tout-puissant orchestre Poly Rythmo du Bénin reste encore d'actualité. En concert, mardi soir au CCFN/JR de Niamey, les "papys" ont prouvé qu'ils n'ont pas fini de déchaîner la scène. Devant un public remuant, l'orchestre a su maintenir une atmosphère électrique qui a toujours caractérisé leurs concerts.

Dans un parfait mélange de sons et de couleurs, les vieux anges ont refait surface au CCFN/JR pour les plus anciens qui se sont vus subitement "réexpédiés" dans les souvenirs des "vieux beaux temps" de leur jeunesse. Certains n'ont pas ratés l'occasion d'esquisser des pas experts de danse, disons de...glissade. Certainement, et peut-être bercés eux-

cette touche « d'agbaja » (une danse béninoise) accompagnant la musique, l'orchestre est restée fidèle à sa ligne, disons à son rythme. Même si elle peut aujourd'hui être considérée comme un groupe vieillissant, (42 ans d'existence), l'orchestre reste une légende vivante pour les Béninois et les africains. Inspiré des rythmes des cultes vaudou, de la soul et du funk, la musique du tout

si nous nous amusons, c'était comme si nous faisons un jeu », confie le porte-parole du groupe, Vincent Ahehehinnou. Mais ce qu'il faut retenir, c'est que le Poly Rythmo, hier et aujourd'hui, est resté unidimensionnel. C'est un orchestre de variété qui n'a plus besoin de chercher ses marques. Malgré la

multiplicité des genres musicaux, la musique du groupe peut se targuer de ne pas se « démoder ». Elle reste d'actualité, en cela qu'elle soulève encore des foules. Nous l'avons vu en effet, rares sont les spectacles qui peuvent avoir un tel succès au CCFN/JR. « Gbeti Madjro », c'est le titre qu'attendait le public. Il a été joué en dernier avec l'accompagnement de Yacouba Moumouni dit Denké-Denké, les cris de joie, l'enthousiasme et les applaudissements du public. Ce concert s'inscrit dans le cadre

d'une tournée régionale des Centres culturels français d'Afrique à l'occasion des 50 ans des indépendances africaines organisé grâce au soutien de CulturesFrance et du partenaire Orange. Après Dakar et Niamey, les musiciens seront reçus à Bobo-Dioulasso (Burkina Faso), à Ouagadougou au Burkina Faso, Accra au Ghana, Bangui en Centrafrique, à Cotonou au Bénin pour finir la tournée à Bamako au Mali.

● M. S. Abandé Moctar

● 40^{ème} anniversaire de la francophonie

La commission de la francophonie organise un concours de dictée

Le 20 mars 1970, l'Agence de coopération culturelle et technique (ACCT) naquit à Niamey à l'initiative des trois grands leaders et visionnaires africains ; Habib Bourguiba, Léopold Senghor et Diiori Hamani. Plus tard, elle devint l'Organisation Internationale de la Francophonie (OIF). Samedi prochain, l'organisation que dirige le Sénégalais Abdou Diouf soufflera ses quarante bougies.

En prélude à la commémoration de cet anniversaire, la commission nationale de la francophonie a organisé, hier un concours de « dictée de la francophonie » ouvert aux candidats du CFEPD et du BEPC qui s'est déroulée au CEG I de Niamey. « Le conseil d'une bonne mère » est le titre de la dictée de la francophonie retenue cette année pour les candidats du CM2. En procédant au lancement dudit concours, la ministre de l'Education nationale, Mme Sidibé maman Dioula Fadjimata, a souhaité bonne chance aux 27 concurrents venus de plusieurs écoles de la capitale et attiré leur attention dans la mesure où, ce concours est un test, une sorte d'examen blanc pour eux à l'approche des examens du CFEPD qui auront lieu dans quelques semaines. Pour le secondaire, c'est au

total 60 élèves de 3^{ème} qui ont volontairement choisi de se présenter. En ouvrant l'enveloppe scellée de la dictée intitulée : « la cruauté du mariage forcé », le ministre des Enseignements Secondaire et Supérieur et de la Recherche Scientifique, M Mahaman Laouali Dan Dah leur a dit qu'il s'agit pour eux d'un test de mise en condition pour le BEPC et qu'en conséquence, ils doivent donner le meilleur d'eux même afin d'appréhender la vraie réalité de l'examen qui les attend. La ministre de l'Education Nationale a indiqué que la fête de la francophonie, qui est née à Niamey, revêt un caractère particulier en ce sens que l'organisation vient d'avoir quarante ans, un âge où on peut bien s'exprimer. La francophonie, c'est une langue a-t-elle dit mais, c'est aussi la diversité dans la paix entre quarante un pays membres. Son

collègue des enseignements Secondaire et Supérieur a souligné aussi la spécificité de cet anniversaire mais regretté que le concours ne soit étendu aux autres régions du pays tout en espérant qu'il le sera dans les années à venir pour permettre de détecter le maximum de talents, susciter l'engouement autour de l'évènement et concourir au rayonnement de la langue de Molière. Tout en relativisant, Mahaman Laouali Dan Dah a reconnu qu'il y a une baisse de niveau qu'il faut essayer d'analyser dans sa globalité pour identifier ses différents déterminants afin d'y remédier. Aux pères fondateurs, le ministre Dan Dah a rendu hommage pour leur ingénieuse idée d'avoir offert au monde cet instrument de paix, d'échange, « il n'y a pas quelque chose qui rapproche les peuples comme la langue au-delà de toute considération. Et qui parle de rapprochement parle de paix. Je pense qu'il faut avoir une pensée spéciale pour ces personnalités » a-t-il conclu.

Zabeirou Moussa



Kader Amadou Stagiaire/ONEP

L'orchestre sur scène devant une foule enthousiaste

aussi par cette musique, les moins jeunes ont été plongés dans cet univers privilégié des anciens. Comme quoi, la musique n'a pas de frontière. Deux heures de show au CCFN/JR. Pour le faire, à leur âge, il fallait être du Poly Rythmo. Avec la même dextérité que les anciens leur connaissent, cet air de James Brown dans les pas de danse, et

puissant orchestre Poly Rythmo peut être perçue comme un cocktail de groove irrésistible et hypnotique. Depuis 1968, le Poly-Rythmo n'a jamais été au repos. En atteste la forme physique de ces icônes. La touche musicale faisant le reste. Le succès du groupe tient certainement dans la composition. « Nous avons à l'époque fait la musique comme



AVIS DE RECRUTEMENT D'UN TECHNICIEN SI

Le Comité International de la Croix Rouge (CICR) au Niger cherche pour son bureau à Niamey un : **Technicien SI**

Description standard de la fonction

Assiste à la réalisation des infrastructures SI (informatiques, radio et télécommunication)

Maintenance et exploitation indépendante des infrastructures SI

Gestion d'un parc de matériel SI

Support aux utilisateurs

Relations avec fournisseurs et d'autres interlocuteurs

Expériences et formation demandées

BAC+3 ou 4 - sciences de l'informatique, microélectronique ou équivalente

4 ans d'expérience dans fonction similaire

Très bonnes connaissances de la langue française et bonnes connaissances de la langue anglaise (parlé et écrite)

Très bonne connaissance pratique et théorique de l'informatique et de télécommunication

Bonne connaissances en radio VHF et HF

Bonne connaissances en technologies de réseau (LAN) et câblage structurée

Qualités personnelles

Capable de gérer le stress et de travailler de manière indépendante

Sens de l'initiative et de responsabilités

Esprit d'équipe et discrétion

Capacité à intégrer les règles et procédures de l'institution

Facilité pour traiter avec les gens.

Disponibilité pour voyager dans d'autres sites CICR.

Lieu de travail : Basé à Niamey, avec déplacements dans les zones opérationnelles du CICR au Niger et au Mali (Agadez, Gao, Bamako)

Date d'entrée en fonction : Immédiat

Dépôt des dossiers : Lettre de motivation, Curriculum Vitae, lettres de recommandation (copie), diplômes (copie), certificats de travail (copie) certificat de nationalité nigérienne (copie) et carte ANPE valide à l'attention de

Administrateur

CICR

BP 13702, Niamey

Merci de préciser " **Technicien IT** " sur l'enveloppe

Clôture des dossiers : 31 mars 2010

En alternative, ces documents peuvent être envoyés à l'adresse e-mail suivante : institution2009@yahoo.fr

NB : seuls les candidats correspondants aux critères seront contactés pour la suite. Les dossiers de candidature ne pourront pas être retournés

● A la Primature

Le Premier ministre reçoit le directeur général de l'Autorité du Liptako Gourma

Le Premier ministre, SEM. Mahamadou Danda, a accordé, hier dans l'après-midi, une audience au directeur général de l'Autorité du Liptako Gourma, M. Badi Ould Ahmed Ganfod. A sa sortie d'audience, le directeur général de l'Autorité du Liptako Gourma a indiqué qu'il était porteur des félicitations de l'Autorité du Liptako Gourma au Premier ministre du Niger, ainsi que des souhaits de plein succès dans sa nouvelle mission. « Nous avons eu l'occasion de passer en revue la situation de notre organisation

commune, car comme vous le savez, le Liptako Gourma, c'est le Mali, le Niger et le Burkina Faso. Nous avons eu également à parler de l'organisation de la table ronde des bailleurs de fonds, et de la conférence des Chefs d'Etat qui viendraient appuyer des programmes majeurs que l'organisation a élaborés pour soulager nos populations dans le domaine de l'agropastoral, du transport rural, de l'énergie et de l'hydraulique pastorale », a ajouté M. Badi Ould Ahmed Ganfod. Il a indiqué avoir

bénéficié de la part de SEM. Mahamadou Danda, d'utiles conseils pour conduire l'organisation commune, et surtout, des remarques pertinentes en ce qui concerne l'engagement des nouvelles autorités nigériennes pour accompagner ce qui marche, que ce soit au niveau national ou international, et leur disponibilité à faire en sorte que les actions que mène l'Autorité, aussi bien au niveau national qu'inter-étatique, soient porteuses pour les populations des trois pays.



Le Premier ministre avec le directeur général de l'Autorité du Liptako Gourma

● Elh Idrissa Hamani/ONEP

● Bio-express du Général de Brigade Mamadou Ousseini, ministre de la Défense Nationale

Un potentiel d'expériences dans le commandement militaire

Le Général de Brigade Mamadou Ousseini, officier des Forces Armées Nigériennes, Grand Officier de l'Ordre National du Niger, est né le 1^{er} janvier 1953 à Gouré. Ce père de famille de six enfants a fréquenté l'Ecole Militaire Préparatoire Technique de Bingerville où il obtint son BAC. Après avoir pris service le 1^{er} août 1974, il bénéficia de plusieurs stages et études militaires, notamment de 1975 à 1977 à l'Académie Militaire d'Antsirabé (Madagascar); de 1977 à 1978, un stage au Groupement d'Application d'Infanterie à Montpellier (France); 1978, Application : Brevet parachutisme militaire (6621) à PAU ; Brevet d'instructeur Commando à Mont-Louis et Collioure ; Brevet d'alpinisme militaire (BAM) à Mont-Louis ; stage d'Officier des Troupes Aéroportées (TAP) à PAU ; en 1983, Cours de Capitaine d'Infanterie à Montpellier (France); 1989, Cours

● Archives/ONEP



Le Général de Brigade Mamadou Ousseini

d'Etat-major à Compiègne (France); 1996-1997, Collège Inter-Armées de Défense (CID) France.

Le Général de Brigade Mamadou Ousseini parle le Français, l'Anglais, le Haoussa et le Kanouri. Au cours de son cursus, il a obtenu les nominations suivantes : Sous-lieutenant, le 01-01-1977; Lieutenant, le 01-01-1979 ; Capitaine, le 01-01-1984 ; Commandant, le 01-01-1990 ; Lieutenant-colonel, le 01-01-1995; Colonel, le 01-01-2000 ; Général de Brigade, le 01-01-2006. De 1978 à sa nomination actuelle en tant que ministre de la Défense Nationale, le Général de Brigade Mamadou Ousseini a occupé les fonctions d'Officier adjoint au 2^{ème} CSM d'Agadez; d'adjoint Commandant

au 4^{ème} CSM ; d'adjoint Commandant 3^{ème} CPC de Zinder; de Commandant au 3^{ème} CPC; de Commandant au 6^{ème} CSM de Dirkou; de Commandant au CI d'Agadez; de Préfet de Dosso; de Préfet de Diffa ; de Chef de Corps de la Garde Républicaine; de Commandant de la zone II par intérim; de DAAP/MDN; de Commandant de la Garde Présidentielle ; de Conseiller terre du Ministre de la Défense Nationale; de Secrétaire Général du Ministère de la Défense Nationale; d'Attaché de Défense auprès de l'Ambassade du Niger à Abuja (Nigeria); de Chef d'Etat Major adjoint des armées des Forces Armées Nigériennes ; de Chef d'Etat Major de l'Armée de Terre. En outre, le Général de Brigade Mamadou Ousseini a participé à l'exercice PELICAN 2000 organisé par la France, le Royaume Uni et la CEDEAO à Abuja (Nigeria) du 25

au 27 octobre 2000; au 2^{ème} forum international sur le continent africain de l'Institut des Hautes Etudes de la Défense Nationale (IHEDN) de Paris en juin 2001 ; au séminaire sur "les relations civilo-militaires en Afrique: Facteur de paix et de sécurité", tenu à Lomé du 29 au 31 octobre 2001 et organisé par le Centre Régional des Nations Unies pour la Paix et le Désarmement en Afrique en collaboration avec l'OUA, le National Democratic Institute (NDI) et l'Africa Center for Stratégie Studies (ACSS) ; au séminaire pour hauts responsables à Addis Abeba, en Ethiopie du 24 février au 11 mars 2003 sur le thème "gestion démocratique et relations civilo-militaires", organisé par le Centre d'Etudes Stratégiques de l'Afrique.

● Tchirgni Maimouna

● Passation de commandement au 12^{ème} bataillon interarmes de Niamey

Le Lieutenant-colonel Mamoudou Seydou prend le commandement

Le 12^{ème} bataillon interarmes de Niamey a désormais un nouveau commandant, en la personne du Lieutenant-colonel Mamoudou Seydou. La cérémonie de passation de commandement s'est déroulée, hier après-midi au Camp Bagagi Iyya, en présence des officiers, sous officiers et hommes de rang des FAN ainsi que de plusieurs invités. Le Lieutenant-colonel Mamoudou Seydou a reçu le fanion de commandement des mains du Commandant de la Zone de défense N°1, le Colonel Djibrilla Hima Hamidou dit Pelé.

Né le 27 janvier 1963, l'homme qui commande désormais le 12^{ème} bataillon interarmes, a intégré les Forces Armées Nigériennes (FAN) le 1^{er} janvier 1985. Le Lieutenant-colonel Mamoudou Seydou est diplômé de l'Académie militaire du Cameroun (juillet 1990), détenteur du Brevet de Parachutiste obtenu la même année au Cameroun. Il a aussi une attestation du Stage d'Application Officiers d'Infanterie obtenue en juillet 1991 à Montpellier, France, une attestation de Chefs de Section de Troupes aéroportées obtenue en août 1991 à Pau en France, le Brevet de Parachutiste en France en août 1991, le Diplôme du Cours de Perfectionnement Officiers (Command and Staff College Junior Division) Nigeria en décembre 1999, le Diplôme d'Officiers d'Etat Major (Koulikoro-Mali) en juillet 2001, Attestation de l'Ecole de Maintien de la Paix au Ghana (KAIPC) en août 2004, le Certificat de stage de planification

interarmées de niveau opératif au KAIPC (Ghana) en octobre 2009 et le Certificat de formation des formateurs au KAIPC, en janvier 2009. En terme d'avancement dans les FAN, l'actuel commandant du 12^{ème} bataillon interarmes, était Sous-lieutenant le 1^{er} octobre 1990, Lieutenant à compter du 1^{er} octobre 1992, Capitaine le 1^{er} avril 1996, Chef de bataillon le 1^{er} avril 2001 et Lieutenant-colonel à compter du 1^{er} octobre 2006. Le Lieutenant-colonel Mamoudou Seydou a occupé plusieurs fonctions. Il était successivement resté chef de Section Commando le 1^{er} octobre 1991, Commandant de compagnie des Fusiliers de l'Air le 1^{er} janvier 1996, Aide de camp du Premier ministre du 1^{er} janvier 1997 au 31 décembre 1998, Commandant de Compagnie de sécurité présidentielle du 1^{er} janvier au 09 avril 1999, Commandant de promotion des élèves officiers 2001-2002, Commandant du 72^{ème} bataillon interarmes du 1^{er} juillet 2004 au 07 janvier 2005, Officier

adjoint à l'Ecole de formations des officiers des FAN (EFOFAN) en 2005, Commandant du 22^{ème} bataillon interarmes du 1^{er} novembre 2006 au 10 avril 2007, puis du 23^{ème} bataillon interarmes pour compter du 10 avril 2007 et Chef du 2^{ème} Bureau de l'Etat Major de l'Armée de terre pour compter du 20 mars 2009. Le commandant du 12^{ème} bataillon a par ailleurs participé à plusieurs opérations à l'extérieur, notamment les missions d'observation au Burundi, de l'OUA, en 1994, celle de l'ONU en RDC 2002-2003, la Mission des Nations Unies (Staff) en Côte d'Ivoire 2005-2006. Il faut ajouter à ce palmarès, la Manœuvre multinationale RECAMP 4, au Bénin en 2004. Le Lieutenant-colonel Mamoudou Seydou a aussi participé à plusieurs séminaires dont le Séminaire sur le désarmement à Lomé (Togo) en 2001, celui sur le maintien de la paix en RDC en 2003, un autre sur le même thème au Kofi Anan Peace Keeping International Centre, Accra (Ghana) en 2004. Il a reçu la Décoration de la Mission d'observation de l'OUA au Burundi en 1994, celles des Missions d'observation des Nations Unies au Congo (RDC) en 2003 et en RCI en 2006, ainsi qu'un témoignage de satisfaction du ministre de la Défense Nationale en 2001. Il est Chevalier de l'Ordre National du Niger (2000). Cet officier parle par ailleurs couramment les deux principales langues officielles



Lors de la passation du commandement

du continent que sont le Français et l'anglais. C'est aussi un fervent amateur et pratiquant du sports en l'occurrence, l'athlétisme et les arts martiaux. Il est lui-même un karateka, ceinture

noire 1^{er} Dan. Le Lieutenant-colonel Mamoudou Seydou est marié et père de trois (3) enfants.

● Siradji Sanda

● Ibro Youka/ONEP

A MEDITER

L'usage des plastiques est aujourd'hui entré dans les habitudes des consommateurs dans notre pays. Au marché, dans les magasins et même chez certains restaurateurs, c'est le plastique noir qui est utilisé pour servir le client. Seulement, des dispositions doivent être prises pour que, après usage, le plastique ne soit pas jeté n'importe où. Ce qu'on appelle couramment le "sachet noir" a envahi, en effet aujourd'hui les rues et les ruelles de la capitale devenant ainsi un véritable danger pour les animaux et l'environnement.

APPEL A CANDIDATURES

Pour intégrer une équipe pluridisciplinaire d'assistances techniques portant sur des prestations conceptuelles, institutionnelles et opérationnelles liées à un programme de développement agricole sur financements extérieurs, un Cabinet sollicite les candidatures d'Experts indépendants expérimentés et professionnels, dans les domaines suivants :

- agronome de niveau BAC + 5 en techniques et en technologie innovante disposant d'au moins quinze années d'expérience professionnelle ;
- Expert en chaîne d'approvisionnement/chaîne logistique ayant au moins une maîtrise en sciences agricoles ou en sciences économiques et de gestion ou en transport/gestion logistique (transport, emballage, distribution...) disposant d'au moins dix années d'expérience professionnelle ;
- spécialiste de l'élevage, Docteur vétérinaire de niveau BAC + 6 disposant d'au moins dix (10) années d'expérience professionnelle;
- expert en communication, de niveau BAC + 5, spécialisée en marketing et disposant d'au moins dix (10) années d'expérience professionnelle

Si adéquation et motivation, envoyer rapidement par mail à recrut99@yahoo.fr CV détaillé avec indication claire du ou des spécialisations dominantes en référence coordonnées téléphoniques et électroniques complètes



ECOLE DES MINES DE L'INDUSTRIE ET DE LA GEOLOGIE (EMIG)
BP : 732 NIAMEY-Niger Tél.(227) 20 31 51 00-31 57 97- Fax : (227) 20 31 57 97
Email : emig@intnet.ne Site Web : www.emig-niger.org
Etablissement Public à caractère Scientifique, Culturel et Technique,
créé par la Loi n°2004-019 du 16 mai 2004

MODULE DE FORMATION CONTINUE EN MECANIQUE AUTOMOBILE

L'EMIG organise un module de formation en mécanique automobile du **22 mars au 02 avril 2010**

OBJECTIF :

Le module ayant un caractère très pratique et étant animé principalement en atelier, permettra aux stagiaires de maîtriser et d'approfondir leurs connaissances des systèmes énumérés dans le contenu du module, d'émettre des diagnostics appropriés et de procéder à une maintenance adéquate.

CONTENU :

I- **Injection essence** : principe général ; principe de l'injection K, injection mécanique continue indirecte ; principe de l'injection L, injection électronique discontinue indirecte ; les dispositifs complémentaires : le départ à froid, le système de reprise, le dispositif de correction de richesse, le ralenti ; analyse des modes de défaillances et de leurs effets ; travaux pratiques

II- **Allumage électronique** : L'allumage électronique ; avantages et inconvénients de l'allumage électronique ; l'allumage transistorisé à rupteur ; l'allumage électronique à allumeur sans rupteur ; l'allumage électronique intégral ; travaux pratiques

III- **Moteur Diesel à gestion électronique** : L'injection des moteurs Diesel ; différentes pompes à injections (composition), les injecteurs ; variation d'avance et régulation de l'injection dans les moteurs Diesel, HDI ; la suralimentation ; analyse des modes de défaillance et de leurs effets ; travaux pratiques

IV- **Le Freinage ABS et multiplexage** : Introduction ; le composant du système ABS ; fonction du système ABS ; comparaison de situation de freinage avec et sans ABS ; avantages et inconvénients de l'ABS ; travaux pratiques.

FORMATEUR : Monsieur Claudes Gauthier; formateur en technique automobile sur véhicule lourd et léger, (diesel/essence), électricité, électronique, climatisation.

DUREE ET LIEU : 2 (deux) semaines à l'EMIG du **22 mars au 02 avril 2010**.

Pour tout renseignement complémentaire, merci de vous adresser au Département Génie Mécanique de l'EMIG BP 732 Niamey - Niger Téléphone (00 227) 20 31 51 00
Portable : 96 55.25.04 / 96 97.40.89 ; Courrier électronique : emig@intnet.ne
Site WEB : www.emig-niger.org



A partir du 1^{er} Mars 2010

Offrez - vous le monde via Lomé 3 fois par semaine au départ de Niamey

Rejoignez dès maintenant avec ASKY Airlines :

Accra • Douala • Lomé • Banjul • Cotonou
Libreville • Ouagadougou • Brazzaville
Kinshasa • Bamako

et le reste du monde grâce aux connections
offertes par Ethiopian Airlines au départ de Lomé.

ASKY AIRLINES NIGER

En face de la SONARA II, à côté de la DST - BP: 11 114 Niamey NIGER
Tél: +227 20 73 69 37 / 38 - Cel: +227 90 90 65 13 - Fax: +227 20 73 69 34
Email: asky.niamey@yahoo.com

Redécouvrez le ciel*
www.flyasky.com



*Rediscover the sky

Visite du ministre des Enseignements Secondaire, Supérieur, et de la Recherche Scientifique, Porte-parole du gouvernement à l'ANAB et au magasin dudit ministère

Recenser les problèmes dans la perspective de les solutionner

Le ministre des Enseignements Secondaire, Supérieur, et de la Recherche Scientifique, Porte-parole du gouvernement, M. Mahaman Laouali Dan Dah, a effectué hier matin, une visite à l'Agence Nationale des Allocations et des Bourses (ANAB), ainsi qu'au magasin du ministère sis dans l'enceinte du Lycée Issa Korombé de Niamey. Le ministre était accompagné dans ces visites, de ses conseillers techniques, du Secrétaire général adjoint et des cadres centraux du Ministère des Enseignements Secondaire, Supérieur, et de la Recherche Scientifique.

Le ministre s'est tout d'abord rendu dans les locaux de l'Agence Nationale des Allocations et Bourses. Accompagné des responsables de cette institution, il a visité toutes les directions et services, et a reçu des explications détaillées sur leur fonctionnement. C'est ainsi qu'il s'est rendu au service de l'information et de la documentation, au service des bourses et allocations, à la comptabilité, au service des études, de l'informatique et de la statistique, et à la direction générale. Aux questions posées par M. Mahaman Laouali Dan Dah aux agents de l'ANAB, le ministre a reçu des réponses claires. A l'issue de cette visite à l'ANAB, le ministre s'est entretenu avec un groupe d'étudiants. Au cours de cet entretien, M. Mahaman Laouali Dan Dah, a indiqué qu'il s'est intéressé aux problèmes urgents que connaissent les étudiants.

Parmi ces problèmes devait-il ajouter, il y a celui de 3^{ème} cycle lié entre autres aux difficultés en terme de reconduction de bourses et de la prise en compte du système LMD, et aux difficultés d'inscription surtout à l'Université de Niamey, où les frais d'inscription au 3^{ème} cycle sont particulièrement élevés. « Ces difficultés ont été aussi exposées à la mission que j'ai conduite récemment au Maroc. Je considère que ce sont des questions prioritaires. A l'issue de la présente visite, j'ai invité le directeur général de l'ANAB à une réunion à mon cabinet, cet après-midi, pour nous permettre d'avoir ensemble une vision plus claire de cette problématique », a ajouté le ministre. Il devait indiquer qu'il y'a des questions structurelles qui ne peuvent être réglées instantanément puisqu'elles nécessitent un travail en terme de refonte des textes. Il a ajouté qu'il y'a



Le ministre lors de sa visite

des questions urgentes qui doivent être prises en compte tout de suite. « Je ferai de mon mieux pour qu'une solution soit apportée aux problèmes pour lesquels j'ai la solution, et pour qu'un travail d'activisme soit fait en direction des autres membres du gouvernement pour la résolution des questions dont la solution ne dépend pas de moi seul. Je salue votre courage et votre discipline, et vous invite à continuer à travailler dans cet esprit apaisé et pacifique pour que vous nous aidiez à affronter vos problèmes, qui sont aussi nos problèmes, car vous êtes la relève », a conclu le ministre. Au magasin du

Ministère des Enseignements Secondaire, Supérieur, et de la Recherche Scientifique où il s'est par la suite rendu, M. Mahaman Laouali Dan Dah, a trouvé des stocks de matériel informatique, de matériel didactique, des armoires, des ballons de football, des tables bancs, et des bureaux. Le ministre a instruit les responsables de son département pour que tout ce matériel soit acheminé vers ses destinataires dans les plus brefs délais. A l'issue de cette visite, il a déclaré à la presse que cette première visite qu'il vient d'effectuer dans les services extérieurs de son ministère, s'inscrit

Housseini Garba/ONEP

dans le cadre de la prise de contact général avec les différents services. C'est en même temps, devait-il poursuivre, une occasion de s'imprégner de visu, des vrais problèmes que rencontrent ces services afin qu'il puisse les inscrire dans le programme pour la période de transition, en terme de perspectives de solution. Pour les problèmes urgents, a dit le ministre, ce sont des solutions qui doivent intervenir très vite ; et pour les problèmes qui touchent soit à l'architecture du ministère, soit aux textes de base sur lesquels le ministère travaille, leur solution dépendra d'une réforme de ces textes pour que de façon durable, des solutions leur soient apportées. « Ces visites s'inscrivent dans ces perspectives là, et je pense que ces visites vont se poursuivre aussi bien à Niamey qu'à l'extérieur de Niamey. Nous allons voir en fonction de notre emploi de temps dans quelle mesure on pourra continuer ces visites, non seulement au sein de la Communauté Urbaine de Niamey, mais aussi dans les différentes régions de notre pays », a conclu le ministre des Enseignements Secondaire, Supérieur, et de la Recherche Scientifique, Porte-parole du gouvernement.

● Oumarou Moussa

Atelier de présentation des résultats de l'inventaire des systèmes financiers décentralisés et validation du plan d'actions pour le redressement du secteur de la micro-finance

Recherche de solution pour un secteur de la micro finance performant et sûr

Le Secrétaire général du Ministère de l'Economie et des Finances, M. Abdou Soumana, a présidé, hier matin au Palais des Congrès de Niamey, la cérémonie d'ouverture de l'atelier de présentation des résultats de l'inventaire des systèmes financiers décentralisés et de validation du plan d'actions pour le redressement du secteur de la micro-finance. Cette cérémonie a enregistré aussi la présence des représentants des banques et établissements financiers, les associations des professionnels des banques et structures de la micro-finance, les cadres centraux du ministère et de plusieurs invités. Il s'agit pour les différents acteurs de valider des instruments pouvant rendre plus performants les systèmes financiers décentralisés et de la micro finance au Niger.

Cet atelier regroupe les professionnels des banques, établissements financiers et structures de la micro finance venus de toutes les régions de notre pays, mais aussi les représentants des services techniques du Ministère de l'Economie

projets, les ONG, etc. Cependant le MEF a fait un certain nombre de constats. Il s'agit, selon le Secrétaire général dudit ministère, d'une application insuffisante de la réglementation régissant le fonctionnement des SFD, une absence de communication systématique des informations requises à l'autorité de surveillance et de contrôle, une maîtrise insuffisante des informations sur les projets de développement à volet crédit, une faiblesse de l'organisation interne au sein des systèmes financiers décentralisés, une faiblesse des

s'inscrit ainsi dans le cadre des prérogatives du ministère "celles notamment d'orienter son programme d'intervention dans l'optique de juguler les problèmes rencontrés par les SFD et asseoir une véritable stratégie de redressement du secteur de la micro finance" selon le Secrétaire général du ME/F. Il sera ainsi présenté au cours de cet atelier, le diagnostic du secteur de

la micro-finance (cadre stratégique et réglementaire, objectifs et méthodologie de l'enquête, résultats de l'opération) établi à partir des données collectées par l'inventaire. Ce qui permettra aux participants d'actualiser le plan d'actions de la stratégie nationale de la micro-finance adoptée en mars 2004 sur la base des constats et recommandations de l'inventaire et de formuler

des recommandations et des actions pour la mise en œuvre du plan d'actions révisé de la stratégie nationale de la micro-finance. Le Secrétaire général du ME/F a formulé le vœu que les participants proposeront un plan d'actions de redressement de la micro-finance partagé par tous les acteurs du secteur dans notre pays.

● Siradji Sanda

Dédicace du livre, «Diplomatie nigérienne» de Aboubakar Kio Koudizé au CCFN/Jean Rouch de Niamey

Chronologie des relations internationales du Niger

A l'occasion de la dédicace de son livre "Diplomatie nigérienne", M. Aboubakar Kio Koudizé, Journaliste, Expert en communication, a animé une conférence de presse, le mercredi 10 mars 2010 au Centre Culturel Franco Nigérien/ Jean Rouch de Niamey. La conférence s'est déroulée en présence des représentants du Ministère des Affaires Etrangères, de l'Intégration Africaine et des Nigériens de l'Etranger, ceux du Ministère de la Communication, des Nouvelles Technologies de l'Information et de la Culture, des étudiants et élèves des établissements de Niamey et de plusieurs invités.

Après "Chronologie politique du Niger", paru en 1991, la "Lutte traditionnelle au Niger" en 2005, c'est la "Diplomatie nigérienne" que vous retrouvez dans les kiosques. C'est un ouvrage littéraire écrit par M. Aboubakar Kio Koudizé. L'ouvrage est un recueil de textes législatifs et réglementaires nationaux complété par des instruments juridiques de référence. Il est paru en octobre 2009 sous les presses de la Nouvelle Imprimerie du Niger dans la

collection « le Niger contemporain ». L'ouvrage représente les secteurs de la diplomatie au Niger, leur création et leurs missions respectives ainsi que les ressources bibliographiques des responsables. C'est un tableau quasi exhaustif de la diplomatie de l'Afrique contemporaine. Il faut cependant expliquer que l'ouvrage est une dynamique chronologique des relations internationales de la conférence de Berlin à la date actuelle. L'œuvre de M. Aboubakar Kio Koudizé retrace les attributs de la souveraineté nationale et l'œuvre des acteurs chargés des affaires étrangères du pays. Dans son exposé, l'auteur du livre a expliqué que son ouvrage présente le secteur de la diplomatie qui reconstitue la mémoire collective des femmes et des hommes qui ont fait et continuent de faire vivre la coopération nigérienne dans le monde entier. Ces hommes sont les ambassadeurs accrédités, les sportifs, les culturels. Ce secteur de la diplomatie, il



M. Aboubakar Kio Koudizé (micro)

faut le dire est très peu connu des Nigériens. Cependant, pour M. Aboubakar Kio Koudizé, « certaines tendances veulent que le secteur travaille de manière assez discrétionnaire. On a aussi une fâcheuse habitude à considérer la diplomatie comme une espèce de chasse gardée des seuls diplomates ou des seules pouvoirs publics », a-t-il indiqué. Selon lui dans les dimensions représentatives, il y n'a pas que les diplomates professionnels qui représentent un pays, un sportif ou un homme de culture chacun d'entre eux est diplomate quand, il arrive à être en contact avec l'extérieur.

Seini Seydou Zakaria

Kader Amadou Stagiaire/ONEP



Une vue de la table de séance à l'ouverture de l'atelier

et des Finances. L'opération d'inventaire des systèmes financiers décentralisés s'est déroulée du 1^{er} juillet au 30 novembre 2006 à l'initiative du Ministère de l'Economie et des Finances (MEF). Depuis quelques années, l'on a assisté à une floraison de systèmes financiers décentralisés (SFD) et d'établissements de micro finance au Niger. Environ 167 structures, exerçant de manière formelle, ont été répertoriées. Il faut ajouter à celles-ci, d'autres qui interviennent de manière non formelle comme les

procédures de gestion et de contrôle interne, une absence de système d'information fiable. C'est pourquoi, la réalisation de cet inventaire s'est imposée pour le Ministère de l'Economie et des Finances. Cet inventaire a permis de «collecter les informations économiques, statistiques et financières sur les SFD, évaluer les difficultés auxquelles le secteur est confronté et approfondir la réflexion stratégique sur la régulation et le développement du secteur », a indiqué M. Abdou Soumana. L'inventaire

Ibro Youka/ONEP



PERSONAL SERVICES CONTRACTOR (PSC) VACANCY ANNOUNCEMENT

OPEN TO: All Interested Candidates

POSITION: Peace Corps Medical Contractor

OPENING DATE: March 18, 2010

CLOSING DATE: April 01, 2010

The United States Peace Corps seeks a Medical Doctor, Nurse Practitioner or Physician Assistant to serve as a contracted Peace Corps Medical Contractor (PCMC) based in Niger. The PCMC will provide health care to U.S. Peace Corps Volunteers in Niger and will work under the supervision of the Peace Corps Country Director in Niger and the Peace Corps Office of Medical Services in Washington DC.

Duties will include but not limited To the following:

- The provision of health education classes and continuing health education to the Volunteers;
- Routine primary health care to Peace Corps Trainees and Volunteers including treatment of common illnesses and injuries in accordance with Peace Corps medical guidelines
- Diagnosis, treatment and management of common illnesses and injuries;
- Experience in managing acute and chronic trauma;
- Individual short-term counselling on disease prevention, adjustment issues, stress management and cross-cultural problems
- Basic psychological counselling and emotional support;
- Full participation as a member of the Peace Corps staff;
- Triage and appropriate referral to physicians in the community, or outside the country, as indicated, for Volunteers with health problems beyond the scope of the PCMC;
- Management and administration of the Volunteer Health Care Delivery System in Niger. This management will include the maintenance of medical supplies and equipment inventory.
- Administrative tasks of the medical office including budget management

Qualifications and requirements

● Graduate of accredited school and hold a current, active, valid license to practice at the level of her/his education and credentials, to include degrees or diplomas from a school of nursing or medicine.

- Ability to communicate effectively in oral/written English and French.
- At least three professional medical references who have directly observed the candidate work in a clinical setting. (One must be from the current employer.)
- Knowledge of the Nigerian medical System and ability to work in the Nigerian health delivery System;
- Working knowledge of Microsoft Word, Excel, Access, Outlook
- Experience in training design and presentation of health related material
- Willing to conduct extensive in-country travel to assist the Peace Corps Country Director in the identification of living sites and work assignments for Volunteers'.
- Hardworking, reliable and diligent with good inter-personal skills.

In addition to a copy of the academic diploma, **the applicant must submit an official academic transcript and curriculum.** Please submit a C.V. or resume, along with clear photocopies of professional license and degree or diploma to the Peace Corps Office.

The Peace Corps will reserve the right to verify license and degree or diploma. The C.V./resume should detail education, training and work experience. **All documents must be in English or Accompanied with an official translation.**

Submit application to: Administrative Officer of Peace Corps/Niger (Blvd du Zarmaganda, near Oil Libya Mali Béro). All interested applicants can get a full description of duties and qualifications through contact bide@ne.peacecorps.gov



AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT

Objet : Réalisation de 20 forages d'eau équipés de pompes à motricité humaine et 20 aménagements de surface autour de ces forages dans 20 villages de la commune Rurale de Torodi, département de Say, Région de Tillabéri.

Dans le cadre de la mise en œuvre du Projet Eau et Assainissement dans la commune Rurale de Torodi, il est prévu la réalisation de forages d'eau et des aménagements de surface autour de ces forages afin d'améliorer les conditions d'approvisionnement en eau potable de la population de la commune de Torodi.

A cet effet la mairie de Torodi, les communautés villageoises et l'ONG Eau Vive lancent une consultation ouverte des entreprises nigériennes ou étrangères installées au Niger (autorisées à exercer au Niger) pour la réalisation des travaux.

Les offres sont valables pour une période de **cent vingt (120) jours** après l'ouverture des plis et doivent être accompagnées d'une caution de soumission d'un montant égal au moins à 2% du montant de la soumission libellé en monnaie locale.

L'ensemble des travaux est réparti en **deux (2) lots indivisibles** composés comme suit :

Lot 1 : Bani-zoumbou, Nambiti, Dabouti, Diahel peul, Bantéri gourma, Bounbounga Tobira, Yayélingou, Balifa 2, Tchabolli, Addaré, Nikoye.

Lot 2 : Bolsi 1, Tchalcam Bossey Bangou, Yaballa, Soura, Débat, Tambolé, Korkorba, Kokolokou, Kobadié, Sabagui.

Financement : Ce Projet est financé par l'Union Européenne, Eau Vive et la commune rurale de Torodi.

- Les Entreprises Nigériennes et Etrangères installées au Niger peuvent soumissionner, les soumissions doivent être obligatoirement accompagnées des pièces suivantes :

- le reçu d'achat du dossier ;
- une attestation de non faillite datant de moins de 3 mois ;

- une attestation de la Caisse de Sécurité Sociale, attestant que l'Entrepreneur est à jour dans le versement de ses cotisations de l'année en cours ;

- une attestation de l'Inspection du Travail attestant que l'Entrepreneur est en règle avec la législation et la réglementation de travail en vigueur au Niger ;

- une attestation des Services des Contributions Diverses, du Trésor et de la Douane attestant que l'Entrepreneur est en règle du point de vue des impôts, taxes, patentes de l'année en cours ;

- une copie légalisée du certificat d'agrément en hydraulique (option forage) ;

- une attestation d'inscription au registre de commerce ;

- une attestation de la Chambre de Commerce, d'Agriculture, d'Industrie et d'Artisanat attestant que l'Entrepreneur est à jour dans le versement de ses cotisations de l'année en cours ;

- une autorisation d'exercer au Niger pour les entreprises étrangères.

Le dossier complet d'appel d'offres relatif à ces travaux peut être acquis contre reçu d'achat au **bureau d'Eau Vive de Niamey, Avenue du fleuve Niger en face du PNUD, Tél : 20 72 49 90** ou à la **Mairie de Torodi**, à un montant non remboursable de cent cinquante mille (150.000) francs CFA. Seules, les entreprises, jouissant d'une bonne capacité dans le domaine des forages et à jour vis à vis de la réglementation nationale et qui se sont procurées le dossier contre un reçu d'achat sont autorisées à soumissionner.

La date limite de remise des offres est **le vendredi 26 mars 2010 à 17h30** au bureau d'Eau Vive de Niamey ou le **lundi 29 mars 2010 à 9 heures** à l'antenne de l'ONG Eau Vive Torodi située en face de la Maison des Jeunes de Torodi. L'ouverture des plis est prévue pour le même jour à **partir 9 heures 30 minutes**, dans les locaux du Projet à Torodi. Les soumissionnaires pourront assister ou se faire représenter à la séance d'ouverture des plis.



Marchés Publics

REPUBLIQUE DU NIGER
CONSEIL SUPREME POUR LA RESTAURATION DE LA DEMOCRATIE
MINISTERE DE LA POPULATION DE LA PROMOTION DE LA FEMME ET DE LA PROTECTION DE L'ENFANT
DIRECTION DES RESSOURCES FINANCIERES ET DU MATERIEL (ANCIEN MP/RS)
PROJET DEMOGRAPHIQUE MULTISECTORIEL

AVIS DE RECRUTEMENT

Le gouvernement de la République du Niger a obtenu de l'Association Internationale pour le Développement (IDA), un don en vue de financer les activités du Projet Démographique Multisectoriel (PRODEM) et envisage d'utiliser une partie de ces fonds pour payer les services d'un Spécialiste en passation de marchés.

1) MANDAT DU SPECIALISTE EN PASSATION DES MARCHES

- Mettre sur pied la fonction de passation des marchés au niveau du projet ;
- Mettre en place les instruments de base de la passation de marchés (manuel des opérations, directives et documents de gestion des marchés conforme aux exigences du manuel d'exécution du projet) ;
- Mettre en place des outils de gestion des marchés adaptés aux besoins du projet, dont le plan annuel de passation des marchés et sa mise à jour périodiquement ;
- Développer des mécanismes de suivi de l'exécution des contrats ;
- Développer les mécanismes, procédures et pratiques nécessaires à l'intégrité du système de passation des marchés dont le système de classement.

2) NATURE ET ETENDUE DES SERVICES

Sous la supervision de la Directrice des Ressources Financières et du Matériel, le SPM :

- Sera responsable de la mise en place d'un système simple de gestion de la passation des marchés comprenant (i) la planification des opérations de passation des marchés, (ii) le suivi de l'avancement, (iii) l'analyse des écarts entre les réalisations et le plan de passation des marchés.

- Sera responsable de l'ensemble du processus d'acquisition. A cet effet, ses tâches, sans qu'elles ne soient

exhaustives seront notamment :

- a. Faire le suivi auprès des services techniques bénéficiaires de l'acquisition ou de l'unité de coordination du projet de la préparation et la finalisation des termes de référence (TDR), pour les acquisitions de service de consultant, et des spécifications techniques pour les biens et travaux ;
- b. Finaliser les dossiers d'appel d'offres, et des demandes de propositions (suivant les modèles fournis par l'IDA) devant être soumis à la non objection de l'IDA, et s'assurer de leur transmission/vente selon le cas ;
- c. Procéder au lancement des appels d'offres (le cas échéant aux avis à manifestation d'intérêt ou présélection), selon les modes convenus dans les accords de prêts ou de dons ;
- d. Veiller à la bonne gestion des appels d'offres en cours ;
- e. Superviser et contrôler l'évaluation des offres et propositions ;
- f. Assister aux séances d'ouverture publique des offres et veiller à ce que ces séances se déroulent conformément aux procédures et aux documents d'appels d'offres et demandes de propositions ;
- g. Veiller à l'élaboration des rapports d'ouverture de plis et d'évaluation des offres et y assurer le contrôle qualité ;
- h. Etre l'interlocuteur du bailleur de fonds sous l'autorité du Coordonnateur pour toutes les questions relatives aux acquisitions notamment pour toutes les communications liées à l'obtention des non objections du bailleur de fonds ;
- i. Préparer les contrats, après l'obtention des avis de non objection si c'est requis, et veiller à leurs signatures par les personnes habilitées à le faire ; et
- j. Concevoir, mettre en place une base de données fournisseurs et en assurer la mise à jour, et développer des

statistiques de gestion qui permettront aux bailleurs de mesurer le niveau de performance de l'équipe chargée de la passation des marchés.

- Il sera chargé de planifier, préparer et Coordonner le calendrier d'acquisition des services de consultants et de biens et travaux pour chaque projet ;

- Il sera responsable de l'établissement de tous les rapports d'activités prescrits par le manuel des procédures d'acquisition de l'unité de coordination du projet, mais également de tout autre rapport lié à la passation de marchés que les bailleurs pourraient demander dans le cadre de l'exécution du projet.

- Il devra mettre en place un système de classement des dossiers de passation des marchés qui inclura pour chaque marché tous les documents relatifs à ce marché y inclus les documents relatifs aux paiements, en vue de permettre toute revue a posteriori de l'IDA ou audit externe de passation des marchés.

3) DEPOT DE DOSSIERS

Les dossiers de candidature comprenant un CV et une lettre de motivation ainsi que les références professionnelles doivent parvenir au plus tard le mardi, 31 mars 2010 à 10 heures au **secrétariat du PRODEM dans l'enceinte du Ministère de la Population, de la Promotion de la Femme et de la Protection de l'Enfant, Immeuble Sonara II 1^{er} étage, BP 13 885 Niamey – Tél : 20 73 94 63, avec la mention « Recrutement d'un Spécialiste en passation de marchés ».**

L'évaluation aura lieu à la même date à 10h 30 selon les directives de l'IDA, « sélection et emploi des consultants » (mai 2004 et octobre 2006).



● L'audience est ouverte

Meurtre collectif à Foney Ganda (Banibangou)

A l'audience de ce samedi 6 mars 2010, le premier substitut général, M. Gayakoye devait introduire son réquisitoire mais il ne sait, par où commencer pour faire la description des faits tels qu'ils se sont réellement passés, le 6 août 1992 à Foney Ganda. Il se décide alors de lire la liste jointe au dossier composant les pièces à conviction trouvées sur le terrain qui a servi de lieu de rixe intercommunautaire entre sédentaires et nomades : 40 haches, 52 arcs, 356 flèches, un sabre, un pistolet de fabrication locale, 11 coupe-coupe, 55 bâtons, etc.

Alors, demande Mme Fatondji qui présidait l'audience ce jour-là, à Moumouni, l'un des chefs de famille qui fut le premier à recevoir le coup de sabre ; Dites-nous ce qui s'est passé ce jour du 6 août 1992 ! « Le jour des faits Mme le président, j'étais au village quand mes femmes et mes enfants m'ont informé que les enfants peulhs sont en train de faire paître leurs chameaux à côté de leurs champs de sésame et de gombo. Je suis parti sans perdre de temps et j'ai trouvé effectivement deux petits bergers avec les chameaux. J'ai reconduits les animaux auprès de leurs parents sans leur dire mot, ce qui ne leur a pas du tout plus. Mais j'ai pris le soin de ne pas me rapprocher d'eux encore moins leur adresser la parole. Dès mon arrivée dans leur campement, j'ai senti que ces petits gamins cachent une mauvaise intention. Je suis revenu sans dire mot pour informer le chef du village de ce qui s'est passé. Le lendemain, nous avons constaté l'absence de quelques unes de nos chèvres et nous nous sommes dit que certainement

qu'elles ont suivi les troupeaux des peulhs. Je suis parti voir les peulhs et je leur ai expliqué mon problème. Quelle ne fut ma surprise de voir un jeune berger, handicapé de membres inférieurs de surcroît, sortir dans les nattes enroulées un fusil de fabrication artisanale ! Il remet le pistolet à un autre plus costaud et celui-ci ne m'a pas menacé avec le pistolet mais faisais des simulations de tirs en l'air ; j'ai compris qu'il voulait me dissuader et me faire peur comme pour me dire fais attention M. nous sommes bien armés ! J'ai dit à leur papa que cela n'est pas normal, il ne doit pas laisser ses enfants s'amuser avec cet objet car c'est dangereux. Mais il ne semblait pas me comprendre. Voyant que la situation prend une ampleur de plus en plus sérieuse, j'ai préféré me retirer pour revenir au village et informer les autres. Malheureusement, je n'ai pas pu le faire parce que dans une confusion que je ne saurais vous décrire, j'ai reçu un coup sur la tête et je suis tombé à terre, évanoui. Et depuis cet instant, je ne sais pas ce qui s'est passé ». Après Moumouni, 11 autres témoins

et ou acteurs impliqués dans cette bagarre ont défilé devant la Cour. Mais la narration des faits varie d'un individu à un autre, souvent avec des écarts importants. C'est ce qui a excédé le substitut général. L'avocat de la défense Me Lebihan demande une suspension de séance pour dit-il s'entretenir avec ses clients. Ce que Madame le président, lui accorde sans problème. A la reprise de l'audience le ministère public rappelle les faits à la Cour, aux jurés et à l'assistance. « Mme le président, Madame et Messieurs de la Cour, les faits qui se sont passés ce 6 août 1992 sont des faits extrêmement graves ; tout un village de sédentaires s'est attaqué à un campement peulh qui ne compte pas plus de 20 personnes ; 13 étaient morts parmi lesquels 4 femmes dont une enceinte. Les certificats médicaux sont très expressifs du massacre : tous les visages étaient défigurés, on ne savait pas qui était qui », Et le Procureur général de reprendre l'historique des faits tels qu'ils se sont réellement passés mais tout en faisant remarquer à la Cour que Moumouni cherchait ses 3 chèvres mais il n'a jamais dit qu'il a vu ses chèvres dans le troupeau des bergers. Mieux, après l'exhibition du pistolet, les villageois voulaient prendre l'arme des nomades ! Mais de quel droit ? Il aurait été facile pour eux de le déclarer auprès des autorités compétentes pour le faire. L'arme avait alors déjoué le sujet qui était la recherche des 3 chèvres. Tout le village était arrivé au campement,

même l'Imam avait sursis à la prière ce jour là. Les négociations menées par le chef du village ont échoué, pire, il a reçu un coup de sabre sur la tête et c'est cela qui a déclenché la bagarre rangée. Au premier épisode, les peulhs ont mis en déroute les sédentaires. Ces derniers se sont réorganisés et sont revenus en force. A ce moment, ils ont massacrés tous les habitants du campement. Me Lebihan renvoie la Cour à l'application des dispositions de la loi : il n'y a pas de responsabilité collective en matière pénale. En matière pénale, la responsabilité est individuelle. Au cours de cette bagarre, personne ne sait quel coup de sabre ou la flèche de qui a tué qui ? Ils ont certes participé tous à des meurtres, mais la loi pénale est une matière spéciale. Puisque la loi nous impose de dire qui a effectivement tué qui et que nous sommes dans une incapacité matérielle de fournir les preuves de la responsabilité individuelle des accusés, il est alors difficile de condamner individuellement les accusés. Quand la Cour a vidé son délibéré, elle reconnaît Moumouni et les 14 autres coupables des faits qui leur sont reprochés et les condamne à 11 mois d'emprisonnement fermes ; condamne Hama et Soumana à 2 ans d'emprisonnement fermes et à verser à chacune des 13 victimes 500.000f CFA de dommages et intérêts.

Moussa Hamidou ;
AP/MJ/DH

Il brûle la case de sa belle mère dans l'espoir de faire revenir sa femme

Wonkoye est un homme jaloux, très jaloux même ! Une jalousie mal placée qui, vous allez le découvrir au cours de ce procès, va lui coûter cher. Très soupçonneux, l'intéressé ne fait confiance à personne. Aussi, ce chef de famille a les yeux partout sur son foyer pour contrôler les va-et-vient de sa femme, ses fréquentations, ses amitiés et même ses largesses sentimentales auprès des gens du quartier. Et Wonkoye n'entend partager Kadi avec personne, pour rien au monde. Mais un jour est venu où Kadi aurait déçu son mari. Il l'avait congédiée pour un temps, histoire de lui permettre de méditer un peu sur son comportement, voire son sort. Mais pour l'amour qu'il garde encore pour elle et pour le bien de leurs trois (3) enfants, malgré tout ce qui s'est passé, il avait préféré qu'elle revienne dans le foyer conjugal. Le linge sale se lave en famille a-t-on coutume de dire. Kadi ne l'entend pas de cette oreille. Elle en fait à sa tête et il arriva ce qui devrait arriver à la case de sa maman. Heureusement ! Mais qu'est-ce qui s'est passé exactement ce jour du 21 mai 1997 à Tallagué ? A l'audience du vendredi 12 mars 2010, le Juge Fatima qui présidait les débats n'avait ni l'accusé ni la partie civile à la barre pour apporter d'autres témoignages ou même con-

firmer les déclarations faites au moment des enquêtes préliminaires et de l'enquête au fond devant le juge d'instruction. Mais l'acte de renvoi auprès de la Cour d'assises lu par le Greffier du jour, illustre bien les faits tels qu'ils se sont passés. Le 21 mai 1997, aux environs de 3 heures du matin, la police de Tallagué fut informée qu'une habitation vient d'être victime d'un incendie volontaire et dont le suspect serait le gendre de la famille. Une enquête a été diligentée à cet effet et les traces des pas et ceux du vélo ont conduit les enquêteurs aux devantures de chez Monsieur Wonkoye, au quartier Aéroport. Interpellé, ce dernier reconnu les faits et donne les raisons de son agissement. « J'étais poussé par la haine ce jour-là. J'ai envoyé à plusieurs reprises des gens pour négocier ma femme afin qu'elle regagne son foyer conjugal mais elle a refusé. Même le jour des faits, j'ai envoyé trois (3) délégations qu'elle a toutes mises à la porte. Excédé par cet affront, j'ai voulu créer les conditions de son retour au foyer sans avoir une

intention manifeste de tuer quelqu'un. Ce soir-là vers 2h20, j'ai enfourché mon vélo pour me rendre dans le quartier de ma belle famille à Tallagué. J'ai pris le soin de déposer mon vélo un peu loin de la maison dans laquelle j'allais agir. Au moment où je suis arrivé, tout le monde dormait dehors. J'ai mis le feu à la case de la mère de ma femme. Je ne voulais pas la tuer mais je voulais qu'elle comprenne que c'est une malédiction qui est tombée sur leur maison parce qu'ils retiennent injustement ma femme chez eux ». Quand Wonkoye a senti que l'affaire prenait une tournure beaucoup plus sérieuse, il voulu faire marche arrière dans ses déclarations. Mais c'est trop tard ! Dans tous les cas, tous les témoignages étaient concordants. Sa femme Kadi, sa belle mère Salmou et plusieurs autres témoins confirmeront les faits. Mais que s'est-il réellement passé entre Wonkoye et Kadi sa femme et qui les a conduit à une séparation de corps ? En réalité, c'est à la police que Wonkoye dévoile le vrai mobile de ses incompréhensions avec sa

femme. Il lui avait reproché, à tort ou à raison, d'avoir des accointances sentimentales avec quelqu'un, un de leur voisin, un infirmier qui est venu récemment dans leur quartier et qui a rendu la vie difficile à leur couple qui pourtant menait une vie normale avec leurs trois enfants. Wonkoye aurait même porté plainte à la police, mais les voisins l'ayant conseillé de retirer sa plainte, il laissa tomber l'affaire. Kadi ne pouvant pas supporter une telle humiliation, quitte le foyer conjugal et rentre chez elle. Wonkoye voulait alors reprendre la vie normale avec

sa femme et l'invitant à regagner son foyer conjugal ; ce que Kadi refusa. Le substitut Général Gayakoye qui représentait le Ministère Public ne trouve aucune circonstance atténuante à l'accusé et demande à la Cour de statuer par défaut et d'appliquer la loi dans toute sa rigueur. La Cour, après avoir statué par défaut, déclare Wonkoye coupable d'incendie volontaire sur une case d'habitation et le condamne à vingt (20) ans d'emprisonnement fermes.

Moussa Hamidou ;
AP/MJ/DH

Etude de Maître DJIBO Aïssatou; Notaire; 276, rue du Grand Hôtel BP. 12.949 Niamey - Niger Tél. 20.73.38.38/ 20.73.48.48

Le 21 Janvier 2010, il a été constitué, une SARL pour une durée de 99 années, dénommée «**Street Distribution Niger Trading Company**» en abrégé «**SDN Sarl**» en l'Etude de Maître DJIBO Aïssatou :
Objet : Le transport, la commercialisation, le transit et la mise en consommation de tabac brut, mixture de tabac, de cigarettes, l'import, l'export des marchandises diverses du Niger ou à destination du Niger.
Siège social : Maradi, BP. 57 (République du Niger)
Capital : 2.000.000 de Francs CFA, divisé en 200 parts de 10.000 FCFA chacune.
Gérant : Monsieur ZEIN HASSAN
Dépôt Légal & Immatriculation : Dépôt des pièces constitutives au Greffe du Tribunal de Grande Instance de Maradi, le 1er février 2010 numéro d'immatriculation **RCCM NI-MAR/2010/B/36**.

BAPTEME

Mr Labo Balla UNFPA - Niger et Mme Ramatou Hayo Moussa vous invitent au Baptême de leur fille le **Samedi 20 mars 2010 à 7 h 30 mn** à leur domicile sis au quartier CITE CAISSE face à la petite porte de l'école primaire CITE CAISSE.



AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT

Objet : Avis d'appel d'offres ouvert pour le contrôle des travaux de forages à motricité humaine dans la commune rurale de Torodi : réalisation de 20 forages et construction de 20 aménagements de surface autour des forages.

Dans le cadre de la mise en œuvre du Projet Eau et Assainissement dans la commune Rurale de Torodi, il est prévu l'aménagement de mares afin d'améliorer la couverture en eau potable des population de la commune de Torodi.

A cet effet la mairie de Torodi, les communautés villageoises et l'ONG Eau Vive lancent une consultation ouverte des cabinets spécialisés en matière de suivi-contrôle des travaux de forages hydrauliques. Le contenu de la mission de contrôle est précisé dans les termes de référence joints dans le dossier de consultation.

Les offres sont valables pour une période de **cent vingt (120)** jours après l'ouverture des plis. Les travaux seront exécutés dans les villages suivants :

Bani-zoumbou, Nambiti, Dabouti, Diahel peul, Bantéri gourma, Bounbounga Tobira, Yayélingou, Balifa 2, Tchanboli, Addaré, Nikoye, Bolsi 1, Tchalcam Bossey Bangou, Yaballa, Soura, Débat, Tambolé, Korkorba, Kokolokou, Kobadié, Sabagui.

Financement : Ce Projet est financé par l'Union Européenne, Eau Vive et la commune rurale de Torodi.

- Les cabinets spécialisés nigériens et étrangers installés au Niger peuvent soumissionner, les soumissions doivent être obligatoirement accompagnées des pièces suivantes :
- le reçu d'achat du dossier ;

- une attestation de non faillite datant de moins de 3 mois ;
- une attestation de la Caisse de Sécurité Sociale, attestant que le cabinet est à jour dans le versement de ses cotisations de l'année en cours ;

- une attestation de l'Inspection du Travail attestant que l'Entrepreneur est en règle avec la législation et la réglementation de travail en vigueur au Niger ;

- une attestation des Services des Contributions Diverses, du Trésor et de la Douane attestant que l'Entrepreneur est en règle du point de vue des impôts, taxes, patentes de l'année en cours ;

- une copie légalisée du certificat d'agrément du cabinet ;

- une attestation d'inscription au registre de commerce ;

- une autorisation d'exercer au Niger pour les cabinets étrangers.

Le dossier complet d'appel d'offres relatif à ces travaux peut être acquis contre un reçu d'achat au **bureau d'Eau Vive de Niamey, Avenue du fleuve Niger en face du PNUD, Tél : 20 72 49 90 ou à la Mairie de Torodi**, à un montant non remboursable de cinquante mille (50.000) francs CFA.

La date limite de remise des offres est le vendredi 26 mars 2010, à 17 h 00 au bureau d'Eau Vive de Niamey ou **le lundi 29 mars 2010 à 9 h 00** à l'antenne de l'ONG Eau Vive de Torodi située en face de la Maison des Jeunes de Torodi. L'ouverture des plis est prévue pour le même jour à partir **9 heures 30 minutes**, dans la salle de réunion du projet. Les soumissionnaires pourront assister ou se faire représenter à la séance d'ouverture des plis.



AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT

Dans le cadre de la mise en œuvre du Projet Eau et Assainissement dans la commune Rurale de Torodi, il est prévu l'appui aux activités économiques de la commune de Torodi, afin d'améliorer les revenus des populations.

A cet effet la mairie de Torodi et l'ONG Eau Vive lancent une consultation ouverte des entreprises pour la construction de deux blocs de boutiques et de trois hangars dans la Commune de Torodi, Département de Say, Région de Tillabéri.

Les offres sont valables pour une période de cent vingt (120) jours après l'ouverture des plis et doivent être accompagnées d'une caution de soumission d'un montant égal au moins à 2% du montant de la soumission libellé en monnaie locale. Le délai d'exécution des travaux est de deux (2) mois. Les travaux sont repartis en trois lots. Une entreprise peut soumissionner pour les trois lots et ne peut être adjudicatrice que d'un seul lot. Les sont repartis ainsi qui suit :

Lot 1 : 1 bloc de 4 boutiques dans le marché de Torodi ;

Lot 2 : 1 bloc de 3 boutiques dans le marché de Torodi ;

Lot 3 : 3 hangars dans le marché de Makalondi.

Financement : Ce Projet est financé par l'Union Européenne, Eau Vive et la commune rurale de Torodi.

Dossier d'appel d'offres : Le dossier complet d'appel d'offres relatif à ces travaux peut être acquis contre un reçu d'achat au **bureau d'Eau Vive de Niamey, Avenue du fleuve Niger en face du PNUD, Tél : 20 72 49 90 ou à la Mairie de Torodi**, à un montant non remboursable de cinquante mille (50.000) francs CFA contre un reçu d'achat du dossier. Seules, les

entreprises, jouissant d'une bonne capacité dans le domaine des BTP et à jour vis à vis de la réglementation nationale et qui se sont procurées le dossier peuvent soumissionner.

Remise des offres : La date limite de remise des offres est le 30 mars 2010, à **17h00** au bureau d'Eau Vive de Niamey ou le jeudi 31 mars 2010 à **9h00** à l'antenne de l'ONG Eau Vive de Torodi située en face de la Maison des Jeunes de Torodi. L'ouverture des plis est prévue le **31 mars 2010 à partir 9h30**, dans la salle de réunion de l'antenne d'Eau Vive à Torodi. Les soumissionnaires pourront assister ou se faire représenter à la séance d'ouverture des plis.

Pour les Entrepreneurs Nigériens ou Etrangers installés au Niger, les soumissions doivent être obligatoirement accompagnées des pièces suivantes :

- le reçu d'achat du dossier ;
- une attestation de non faillite datant de moins de 3 mois ;

- une attestation de la Caisse de Sécurité Sociale, attestant que l'Entrepreneur est à jour dans le versement de ses cotisations de l'année en cours ;

- une attestation de l'Inspection du Travail attestant que l'Entrepreneur est en règle avec la législation et la réglementation de travail en vigueur au Niger ;

- une attestation des Services des Contributions Diverses, du Trésor et de la Douane attestant que l'Entrepreneur est en règle du point de vue des impôts, taxes, patentes de l'année en cours ;

- une copie légalisée du certificat d'agrément en génie civil (**option BTP**) ;

- une attestation d'inscription au registre de commerce ;

- une attestation de la Chambre de Commerce, d'Agriculture, d'Industrie et d'Artisanat attestant que l'Entrepreneur est à jour dans le versement de ses cotisations de l'année en cours ;

une autorisation d'exercer au Niger pour les entreprises étrangères installées au Niger.

unissons-nous
pour les enfants

AVIS DE RECRUTEMENT



La Représentation de l'Unicef à Niamey, République du Niger, cherche à recruter pour une durée de vingt (20) jours un(e) consultant(e) national(e) chargé(e) d'appuyer la section communication pour l'élaboration d'un module sur les gouvernements scolaires et l'organisation d'une formation des formateurs.

Le programme de coopération Gouvernement-Unicef intervient tant dans le domaine de la réduction des disparités que dans celui de la qualité des apprentissages. Cette dernière est fortement dépendante de facteurs pédagogiques mais également du concours que les communautés apportent à l'amélioration de l'environnement scolaire.

La présente consultation portera sur les techniques d'animation, les méthodes et les outils à utiliser pour assurer que la participation des enfants à la vie et la gestion de leur école devienne la norme et que les interactions entre l'enseignant et l'élève soient garanties

Sous la supervision du chef section communication de l'Unicef, le/la candidat (e) aura pour :

1. Tâches et Responsabilités :

- Assister le consultant international pour l'élaboration, la révision, la finalisation et la mise en œuvre du module de formation
- Participer à la formation de 30 cadres en charge de former les élèves maîtres à l'animation des gouvernements scolaires.

2. Résultats attendus :

- Un module de formation des élèves maîtres sur l'animation des gouvernements scolaires élaboré,
- 30 cadres dotés de capacités de formation des élèves maîtres dans le domaine des gouvernements scolaires.

3. Qualifications et expériences requises

Un spécialiste des questions relatives à la participation des enfants dans le cadre des processus d'amélioration de leurs conditions d'apprentissage. Le profil s'établit comme suit

- Etre titulaire d'un diplôme de 3^{ème} cycle en sciences sociales ou sciences de l'éducation ou un diplôme équivalent
- Au moins 7 ans d'expérience professionnelle dans l'animation de groupes d'enfants et de jeunes et ainsi que dans le domaine de la formation)
- Bonne connaissance du milieu scolaire - une expérience auprès des gouvernements d'enfants serait un atout

- Bonne connaissance du territoire nigérien
- Parfaite maîtrise du français
- Excellentes capacités rédactionnelles
- Respect des délais de travail
- Parfaite maîtrise des Nouvelles techniques de l'information et de la communication
- La préférence sera donnée aux candidatures féminines

4. Durée du contrat :

Le contrat s'exécutera sur une période de 20 jours ouvrables pour une personne travaillant en duo avec un consultant international et répartis entre le 12 avril et le 14 mai 2010 comprenant :

- Appui à l'élaboration d'une proposition de module, sa révision et sa validation ;
- Appui à la formation des cadres de l'éducation nationale, la finalisation du module et sa remise à l'Unicef.

5. Voyage :

L'Unicef prendra en charge les frais de déplacement du consultant à l'intérieur du pays ainsi que les indemnités journalières de subsistance lors des déplacements.

6. Honoraires

Il/Elle sera rémunéré(e) selon l'expérience et la grille des honoraires des consultants établis par le Système des Nations unies 850.000 et 950.000 FCFA.

7. Date et Dépôt de candidature

Le dossier de candidature comprenant une lettre de motivation, un CV à jour ainsi que des copies certifiées des diplômes doit être adressé à l'Administrateur des Opérations - Unicef, BP 12 481 Niamey - Niger, avec la mention « **Consultation NIA-10-007 Confidentiel** » **au plus tard, le 29 mars 2010** ou à l'adresse E-mail suivante : niqrecruit@unicef.org

NB : Seuls (es) les candidats (es) sélectionné (es) seront contactés.

Tout dossier transmis ne peut être retiré.

Les candidatures féminines sont vivement encouragées.

REPUBLIQUE DU NIGER
 MINISTERE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES
 COMMISSARIAT CHARGE DES RESSOURCES INTERNES
 DIRECTION GENERALE DES IMPOTS
 DIRECTION DES AFFAIRES DOMANIALES ET CADASTRALES
 SERVICE DE LA CONSERVATION FONCIERE

AVIS DE BORNAGE

LA CONSERVATION DE LA PROPRIETE
 ET DES DROITS FONCIERS DU NIGER
 A NIAMEY

Toutes les personnes intéressées sont invitées à assister ou se faire représenter par un mandataire nanti d'un pouvoir régulier, aux bornages contradictoires des immeubles ci-après:

Le mercredi 14 avril 2010 à 17 heures 00 minute, il sera procédé au bornage d'un immeuble sis à **Doga**, commune rurale de Youri, en zone non lotie d'une contenance de 78 ares 80 centiares, terrain appartenant à **Mr Alou Mainassara Ibrahim**, limité de tous les côtés par des terrains non immatriculés, dont l'immatriculation a été demandée par le Conservateur de la Propriété et des Droits Fonciers du Niger à Niamey, agissant au nom et pour le compte de l'Etat du Niger suivant réquisition n° 8219 du 10 décembre 2009.

Le lundi 12 avril 2010 à 09 heures 00 minute, il sera procédé au bornage d'un immeuble sis à **Awali**, commune I de Zinder, en zone non lotie d'une contenance de 04 hectares 42 ares 49 centiares, terrain appartenant à **Mr Kassoum Ibrahim**, limité de tous les côtés par des terrains non immatriculés, dont l'immatriculation a été demandée par le Conservateur de la Propriété et des Droits Fonciers du Niger à Niamey, agissant au nom et pour le compte de l'Etat du Niger suivant réquisition n° 8220 du 10 décembre 2009.

Le lundi 12 avril 2010 à 10 heures 00 minute, il sera procédé au bornage d'un immeuble sis à **Gagna**, commune IV de Zinder, en zone non lotie d'une contenance de 92 ares 93 centiares, terrain appartenant à **Mr Ibrahim Moussa Keita**, limité de tous les côtés par des terrains non immatriculés, dont l'immatriculation a été demandée par le Conservateur de la Propriété et des Droits Fonciers du Niger à Niamey, agissant au nom et pour le compte de l'Etat du Niger suivant réquisition n° 8221 du 10 décembre 2009.

Le lundi 12 avril 2010 à 16 heures 00 minute, il sera procédé au bornage d'un immeuble sis à **Tchanfandou**, commune rurale de Karma, en zone non lotie d'une contenance de 12 hectares 29 ares 89 centiares, terrain appartenant à **Mr Mamane Dan Galadima**, limité de tous les côtés par des terrains non immatriculés, dont l'immatriculation a été demandée par le Conservateur de la Propriété et des Droits Fonciers du Niger à Niamey, agissant au nom et pour le compte de l'Etat du Niger suivant réquisition n° 8222 du 10 décembre 2009.

Le mardi 13 avril 2010 à 08 heures 30 minutes, il sera procédé au bornage d'un immeuble sis à **Losso Goungou**, commune Niamey I, en zone non lotie d'une contenance de 02 hectares 93 ares 49 centiares, terrain appartenant à **Mr Amadou Ali**, limité de tous les côtés par des terrains non immatriculés, dont l'immatriculation a été demandée par le Conservateur de la Propriété et des Droits Fonciers du Niger à Niamey, agissant au nom et pour le compte de l'Etat du Niger suivant réquisition n° 8223 du 10 décembre 2009.

Le mercredi 14 avril 2010 à 09 heures 00 minute, il sera procédé au bornage d'un immeuble sis à **Maradi III (au Nord de la Compagnie para FAN)**, en zone non lotie d'une contenance de 05 hectares 90 ares 00 centiare, terrain appartenant à **Mr Abdou Adamou Garba**, limité au sud par la RN9 (Maradi Dan Issa) et de tous les autres côtés par des terrains non immatriculés, dont l'immatriculation a été demandée par le Conservateur de la Propriété et des Droits Fonciers du Niger à Niamey, agissant au nom et pour le compte de l'Etat du Niger suivant réquisition n° 8224 du 10 décembre 2009.

Le mercredi 14 avril 2010 à 08 heures 00 minute, il sera procédé au bornage d'un immeuble sis au village de **Jaguiré**, commune Niamey V, en zone non lotie d'une contenance de 16 ares 53 centiares, jardin appartenant à **Mr Maïna Boukar Moussa**, limité au sud et à l'est par le TF 18.903 et de tous les autres côtés par des terrains non immatriculés, dont l'immatriculation a été demandée par le Conservateur de la Propriété et des Droits Fonciers du Niger à Niamey, agissant au nom et pour le compte de l'Etat du Niger suivant réquisition n° 8225 du 10 décembre 2009.

Le jeudi 15 avril 2010 à 11 heures 30 minutes, il sera procédé au bornage d'un immeuble sis à **Lontia Kaïna**, commune rurale de Say, en zone non lotie d'une contenance de 14 hectares 85 ares 58 centiares, terrain appartenant à **Mr Bello Altini**, limité de au Nord par la route menant de Lontia à la route de Niamey, Say et de tous les autres côtés par des terrains non immatriculés, dont l'immatriculation a été demandée par le Conservateur de la Propriété et des Droits Fonciers du Niger à Niamey, agissant au nom et pour le compte de l'Etat du Niger suivant réquisition n° 8226 du 10 décembre 2009.

Le mardi 13 avril 2010 à 16 heures 30 minutes, il sera procédé au bornage d'un immeuble sis à **Karey Gorou**, commune rurale de Bitinkodji, en zone non lotie d'une contenance de 05 hectares 11 ares 83 centiares, terrain appartenant aux **héritiers de feu Sama Mossi**, limité à l'Ouest par le champ de Moussa Mangal et de tous les autres côtés par des terrains non immatriculés, dont l'immatriculation a été demandée par le Conservateur de la Propriété et des Droits Fonciers du Niger à Niamey, agissant au nom et pour le compte de l'Etat du Niger suivant réquisition n° 8227 du 14 décembre 2009.

Le mardi 13 avril 2010 à 16 heures 00 minute, il sera procédé au bornage d'un immeuble sis à **Karey Gorou**, commune rurale de Bitinkodji, en zone non lotie d'une contenance de 61 ares 06 centiares, terrain appartenant aux **héritiers de feu Sama Mossi**, limité à l'Est par la route menant de Karey Gorou à l'Eglise et de tous les autres côtés par des terrains non immatriculés, dont l'immatriculation a été demandée par le Conservateur de la Propriété et des Droits Fonciers du Niger à Niamey, agissant au nom et pour le compte de l'Etat du Niger suivant réquisition n° 8228 du 14 décembre 2009.

Le mercredi 14 avril 2010 à 09 heures 00 minute, il sera procédé au bornage d'un immeuble sis à **Diamyowé**, commune Niamey V, en zone non lotie d'une contenance de 92 ares 03 centiares, jardin appartenant

à **Mr Ibrahim Zakaria Souleymane**, limité de tous les côtés par des terrains non immatriculés, dont l'immatriculation a été demandée par le Conservateur de la Propriété et des Droits Fonciers du Niger à Niamey, agissant au nom et pour le compte de l'Etat du Niger suivant réquisition n° 8229 du 14 décembre 2009.

Le mardi 13 avril 2010 à 09 heures 30 minutes, il sera procédé au bornage d'un immeuble sis à **Galway (Tondibiah)**, commune Niamey I, en zone non lotie d'une contenance de 01 hectares 15 ares 00 centiare, terrain appartenant à **Mr Boulama Issa Boukar**, limité de tous les côtés par des terrains non immatriculés, dont l'immatriculation a été demandée par le Conservateur de la Propriété et des Droits Fonciers du Niger à Niamey, agissant au nom et pour le compte de l'Etat du Niger suivant réquisition n° 8230 du 14 décembre 2009.

Le lundi 12 avril 2010 à 11 heures 30 minutes, il sera procédé au bornage d'un immeuble sis à **Saga Gorou (Bilfouda)**, commune rurale de Liboré, en zone non lotie d'une contenance de 77 ares 46 centiares, terrain appartenant à **Mr Seyni Yacouba**, limité à l'Est par un chemin rural et de tous les autres côtés par des terrains non immatriculés, dont l'immatriculation a été demandée par le Conservateur de la Propriété et des Droits Fonciers du Niger à Niamey, agissant au nom et pour le compte de l'Etat du Niger suivant réquisition n° 8231 du 14 décembre 2009.

Le lundi 12 avril 2010 à 09 heures 00 minute, il sera procédé au bornage d'un immeuble sis au village de **Tarna**, commune rurale de Safo (Madarounfa), en zone non lotie d'une contenance de 55 ares 08 centiares, champ appartenant à **M. Elhadi Salissou Gado**, limité de tous les côtés par des terrains non immatriculés, dont l'immatriculation a été demandée par le Conservateur de la Propriété et des Droits Fonciers du Niger à Niamey, agissant au nom et pour le compte de l'Etat du Niger suivant réquisition n° 8232 du 14 décembre 2009.

Le mercredi 14 avril 2010 à 10 heures 00 minute, il sera procédé au bornage d'un immeuble sis à **Kirkissoye Séno**, commune Niamey V, en zone non lotie d'une contenance de 01 hectare 16 ares 60 centiares, champ appartenant à **Mr Mamane Sadou**, limité de tous les côtés par des terrains non immatriculés, dont l'immatriculation a été demandée par le Conservateur de la Propriété et des Droits Fonciers du Niger à Niamey, agissant au nom et pour le compte de l'Etat du Niger suivant réquisition n° 8233 du 16 décembre 2009.

Le lundi 12 avril 2010 à 12 heures 00 minute, il sera procédé au bornage d'un immeuble sis **Bosseye Bangou**, commune Niamey IV, en zone non lotie d'une contenance de 17 hectares 23 ares 00 centiare, champ appartenant à **M. Issoufou Garba**, limité au Nord par le TF N° 21.114, au Sud-ouest par le TF N° 21.117 et de tous les autres côtés par des terrains non immatriculés, dont l'immatriculation a été demandée par le Conservateur de la Propriété et des Droits Fonciers du Niger à Niamey, agissant au nom et pour le compte de l'Etat du Niger suivant réquisition n° 8234 du 16 décembre 2009.

Le mardi 13 avril 2010 à 10 heures 30 minutes, il sera procédé au bornage d'un immeuble sis à **Soudouré Gorou (Rougga)**, commune Niamey I, en zone non lotie d'une contenance de 15 hectares 82 ares 75 centiares, terrain appartenant à **Mr Ibrahim Wali Karingama**, limité à l'Est par une mare et de tous les autres côtés par des terrains non immatriculés, dont l'immatriculation a été demandée par le Conservateur de la Propriété et des Droits Fonciers du Niger à Niamey, agissant au nom et pour le compte de l'Etat du Niger suivant réquisition n° 8235 du 16 décembre 2009.

Le jeudi 18 mars 2010 à 09 heures 30 minutes, il sera procédé au bornage d'un immeuble sis à **Niamey**, lotissement Extension Gawèye, îlot 3571, d'une contenance de 56 ares 00 centiare, terrain appartenant à **l'Etat du Niger**, limité de tous les côtés par des rues non dénommées, dont l'immatriculation a été demandée par le Conservateur de la Propriété et des Droits Fonciers du Niger à Niamey, agissant au nom et pour le compte de l'Etat du Niger suivant réquisition n° 8302 du 25 janvier 2010.

Le lundi 12 avril 2010 à 08 heures 30 minutes, il sera procédé au bornage d'un immeuble sis au quartier **Aéroport II**, commune Niamey IV, en zone non lotie d'une contenance de 10 ares 86 centiares, terrain appartenant à **Mr Ajinn Amoud Alhassane**, limité de tous les côtés par des terrains non immatriculés, dont l'immatriculation a été demandée par le Conservateur de la Propriété et des Droits Fonciers du Niger à Niamey, agissant au nom et pour le compte de l'Etat du Niger suivant réquisition n° 8236 du 16 décembre 2009.

Le mardi 13 avril 2010 à 09 heures 30 minutes, il sera procédé au bornage d'un immeuble sis au village **Dan Issa**, commune rurale de Dan Issa, en zone non lotie d'une contenance de 03 hectares 02 ares 75 centiares, terrain appartenant à **Mr Elh Yacouba Dan Maradi**, limité à l'Ouest par la RN9 (Maradi Dan Issa) et de tous les autres côtés par des terrains non immatriculés, dont l'immatriculation a été demandée par le Conservateur de la Propriété et des Droits Fonciers du Niger à Niamey, agissant au nom et pour le compte de l'Etat du Niger suivant réquisition n° 8237 du 21 décembre 2009.

Le jeudi 18 mars 2010 à 11 heures 30 minutes, il sera procédé au bornage d'un immeuble sis à **Kollo**, lotissement Kollo Nord-Ouest, îlot 257; en zone non lotie d'une contenance de 01 hectare 00 are 00 centiare, terrain appartenant à **l'Etat**, limité de tous les côtés par des rues non dénommées, dont l'immatriculation a été demandée par le Conservateur de la Propriété et des Droits Fonciers du Niger à Niamey, agissant au nom et pour le compte de l'Etat du Niger suivant réquisition n° 8238 du 21 décembre 2009.

Le mercredi 14 avril 2010 à 11 heures 00 minute, il sera procédé au bornage d'un immeuble sis à **Kirkissoye**, commune Niamey V, en zone

non lotie d'une contenance de 01 hectare 18 ares 71 centiares, jardin appartenant à **Mr Souleymane Ibrahim**, limité de tous les côtés par des terrains non immatriculés, dont l'immatriculation a été demandée par le Conservateur de la Propriété et des Droits Fonciers du Niger à Niamey, agissant au nom et pour le compte de l'Etat du Niger suivant réquisition n° 8239 du 21 décembre 2009.

Le jeudi 15 avril 2010 à 08 heures 30 minutes, il sera procédé au bornage d'un immeuble sis à **Yaboni**, commune rurale de Liboré, en zone non lotie d'une contenance de 08 hectares 79 ares 60 centiares, champ appartenant à **Mr Ibrahim Doudoua**, limité de tous les côtés par des terrains non immatriculés, dont l'immatriculation a été demandée par le Conservateur de la Propriété et des Droits Fonciers du Niger à Niamey, agissant au nom et pour le compte de l'Etat du Niger suivant réquisition n° 8240 du 21 décembre 2009.

Le jeudi 15 avril 2010 à 09 heures 30 minutes, il sera procédé au bornage d'un immeuble sis à au village de **Guéri Guindé**, commune rurale de Liboré, en zone non lotie d'une contenance de 82 ares 72 centiares, terrain appartenant à **Mr Hamani Yayé**, limité de tous les côtés par des terrains non immatriculés, dont l'immatriculation a été demandée par le Conservateur de la Propriété et des Droits Fonciers du Niger à Niamey, agissant au nom et pour le compte de l'Etat du Niger suivant réquisition n° 8241 du 21 décembre 2009.

Le lundi 12 avril 2010 à 10 heures 30 minutes, il sera procédé au bornage d'un immeuble sis au à **Riadi**, commune rurale de Safo (Madarounfa), en zone non lotie d'une contenance de 36 ares 98 centiares, terrain appartenant à **Mr Saminou Ali**, limité à l'Ouest par la RN9 (Maradi Dan Issa) et de tous les autres côtés par des terrains non immatriculés, dont l'immatriculation a été demandée par le Conservateur de la Propriété et des Droits Fonciers du Niger à Niamey, agissant au nom et pour le compte de l'Etat du Niger suivant n° du 21 décembre 2009.

Le jeudi 15 avril 2010 à 10 heures 30 minutes, il sera procédé au bornage d'un immeuble sis au quartier **Terminus**, commune Niamey III, en zone non lotie d'une contenance de 49 ares 50 centiares, terrain appartenant à **Mr Dia Amadou**, limité au sud par la route de la corniche et de tous les autres côtés par des terrains non immatriculés, dont l'immatriculation a été demandée par le Conservateur de la Propriété et des Droits Fonciers du Niger à Niamey, agissant au nom et pour le compte de l'Etat du Niger suivant n° 8243 du 22 décembre 2009.

Le jeudi 15 avril 2010 à 10 heures 30 minutes, il sera procédé au bornage d'un immeuble sis au **Gouassagouani Sakara**, commune urbaine de Gaya, en zone non lotie d'une contenance de 26 hectare 00 are 00 centiare, terrain appartenant à **Mr Bio Yandou**, limité de tous les côtés par des terrains non immatriculés, dont l'immatriculation a été demandée par le Conservateur de la Propriété et des Droits Fonciers du Niger à Niamey, agissant au nom et pour le compte de l'Etat du Niger suivant n° 8244 du 22 décembre 2009.

Le lundi 12 avril 2010 à 09 heures 30 minutes 2010, il sera procédé au bornage d'un immeuble sis à **Saga Gorou I**, commune Niamey IV, en zone non lotie d'une contenance de 07 ares 50 centiares, terrain appartenant à **Mr Seïni Moussa Alhassane**, limité de tous les côtés par des terrains non immatriculés, dont l'immatriculation a été demandée par le Conservateur de la Propriété et des Droits Fonciers du Niger à Niamey, agissant au nom et pour le compte de l'Etat du Niger suivant n° 8245 du 22 décembre 2009.

Le mercredi 14 avril 2010 à 12 heures 00 minute, il sera procédé au bornage d'un immeuble sis à **Djamwoyé**, commune Niamey V, en zone non lotie d'une contenance de 15 ares 86 centiares, terrain appartenant à **Mr Zakari Djibo**, limité de tous les côtés par des terrains non immatriculés, dont l'immatriculation a été demandée par le Conservateur de la Propriété et des Droits Fonciers du Niger à Niamey, agissant au nom et pour le compte de l'Etat du Niger suivant n° 8246 du 22 décembre 2009.

Le mardi 13 avril 2010 à 11 heures 00 minute, il sera procédé au bornage d'un immeuble sis à **Tondibiah Gorou**, commune Niamey I, en zone non lotie d'une contenance de 11 hectares 23 ares 77 centiares, terrain appartenant à **Mr Ajanka Garba**, limité de tous les côtés par des terrains non immatriculés, dont l'immatriculation a été demandée par le Conservateur de la Propriété et des Droits Fonciers du Niger à Niamey, agissant au nom et pour le compte de l'Etat du Niger suivant réquisition n° 8247 du 22 décembre 2009.

Le mercredi 14 avril 2010 à 16 heures 00 minute, il sera procédé au bornage d'un immeuble sis à **Kourtéré**, commune Niamey V, en zone non lotie d'une contenance de 75 ares 10 centiares, jardin appartenant à **Mr Barkiré Arouna**, limité de tous les côtés par des terrains non immatriculés, dont l'immatriculation a été demandée par le Conservateur de la Propriété et des Droits Fonciers du Niger à Niamey, agissant au nom et pour le compte de l'Etat du Niger suivant réquisition n° 8248 du 22 décembre 2009.

Le lundi 12 avril 2010 à 10 heures 30 minutes, il sera procédé au bornage d'un immeuble sis à **Guesselbodé** (Route de Dosso), commune rurale de N'Dounga, en zone non lotie d'une contenance de 490 hectares 00 are 00 centiare, terrain appartenant à **Mr Amadou Moumouni**, limité au Nord-est par la RN1 (Niamey-Dosso) et de tous les autres côtés par des terrains non immatriculés, dont l'immatriculation a été demandée par le Conservateur de la Propriété et des Droits Fonciers du Niger à Niamey, agissant au nom et pour le compte de l'Etat du Niger suivant réquisition n° 8249 du 22 décembre 2009.

ISSOUFOU ISSA



COMMUNIQUE DE PRESSE ADJUDICATION DE BONS DU TRESOR DU BURKINA FASO



La Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) informe le public qu'elle a procédé, le jeudi 11 mars 2010, à la demande de l'Etat du Burkina Faso, à la deuxième adjudication de bons du Trésor en compte courant au titre de l'année 2010, sur le marché monétaire de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA), pour un montant de 10,0 milliards de FCFA.

Cette adjudication, qui est la vingt-quatrième opération réalisée par le Trésor du Burkina Faso, s'inscrit dans le cadre de l'animation du marché régional des titres publics, lequel offre aux Etats membres de l'UEMOA, une source alternative pour la couverture de leurs besoins de financement.

L'appel d'offres, lancé le 04 mars 2010 selon un système d'enchères à taux multiples, a enregistré la participation de 22 investisseurs de l'ensemble des huit (8) pays de l'UEMOA qui ont soumissionné pour un montant global de 58,105 milliards de FCFA, soit un taux de souscription de 581,1 %.

Les soumissions retenues ont porté sur une valeur nominale de 11,355 milliards de FCFA, soit un taux d'absorption du montant mis en adjudication de 113,6%. Le taux d'intérêt marginal est ressorti à 4,9950 % et le taux moyen pondéré à 5,0989 %, contre respectivement 5,4995 % et 5,1693% lors de la dernière adjudication de bons du Trésor organisée le jeudi 28 janvier 2010.

Ces résultats consacrent la réussite totale de l'opération et reflètent le raffermissement de la confiance en la qualité de la signature du Trésor du Burkina Faso ainsi que le dynamisme des intervenants du marché.

Fait à Ouagadougou, le 11 mars 2010

PROCES-VERBAL D'ADJUDICATION DE BONS DU TRESOR

Nature des titres :	BONS DU TRESOR		
Numéro d'identification:	C60024136	Emetteur :	Burkina Faso
Dénomination:	C60024136 BTA TRESBF TXMLT JUIN 2010		
Adjudication N°	02/2010	du	11 mars 2010
Date de valeur :	12 mars 2010	Date d'échéance:	10 JUIN 2010
Durée :	91 jours		
Valeur nominale unitaire:	1 million de FCFA		
Montant mis en adjudication:	10 000 millions de FCFA		
Nombre de participants:	22	Nombre de soumissions :	52
Montant global des soumissions:	58 105 millions de FCFA		
Soumissions retenues:	11 355 millions de FCFA		
Soumissions rejetées:	46 750 millions de FCFA		
Taux de couverture du montant mis en adjudication par les soumissions	581,1%	Taux de couverture du montant mis en adjudication par les soumissions retenues	113,6%
Taux d'intérêt marginal :	4,9950%	Taux d'intérêt moyen pondéré :	5,0989%.

RESULTAT GLOBAL

LIEU DE SOUMISSION	MONTANT PROPOSÉ	MONTANT RETENU
BENIN	7 000	0
BURKINA	18 605	4 505
COTE D'IVOIRE	5 000	4 000
GUINEE BISSAU	1 000	350
MALI	8 000	0
NIGER	3 000	1 000
SÉNÉGAL	15 500	1 500
TOGO	0	0
TOTAL	58 105	11 355

Le marché de l'automédication se maintient

Les industriels du médicament sont satisfaits. Dans un contexte de crise financière qui a influencé les comportements des consommateurs, la pratique de l'automédication se maintient. Mardi matin, les responsables de l'AFIPA (Association française de l'industrie pharmaceutique pour l'automédication) ont annoncé que le libre accès, mis en place en juin 2008, poursuivait son

impregnation des comportements d'achat en pharmacie. Le marché de l'automédication (médicaments de prescription facultative, non remboursés, car non prescrits) continue à évoluer de 0,6 % en chiffre d'affaires. En 2009, plus d'un médicament sur sept vendu en France était un produit d'automédication. Selon l'AFIPA, la quasi-stabilité des prix s'est confirmée à 4,58 euros avec une augmentation de 1 % par rapport à 2008 (4,54 euros en moyenne en 2008, en augmentation de 0,2 % par rapport à 2007). Le marché des médicaments de prescription médicale facultative non remboursés, car non prescrits, dit marché de l'"OTC strict", se maintient plutôt bien : - 2,1 % en volume et +0,5 % en chiffre d'affaires par rapport à 2008, notamment grâce à l'arrivée de médicaments, comme Alli (GSK SGP, pour perdre quelques kilos) et Pantozol Contrôl (Nycomed, contre le reflux gastro-oesophagien). Le marché avait par ailleurs été dopé en 2008 par le déremboursement des traitements veinotoniques. L'automédication responsable est largement pratiquée par les Français, puisque 53 % d'entre eux achètent entre une à quatre fois par an un

médicament de prescription médicale facultative. Pour l'AFIPA, le consommateur devient "un patient responsable, notamment au travers de la lecture de la notice faite par un consommateur sur deux". Les Français qui utilisent le libre accès perçoivent cet espace comme pratique et 65 % d'entre eux considèrent que le pharmacien garde un rôle important dans le conseil et la délivrance du médicament. De plus, le consommateur reconnaît que les prix demeurent stables

(LePoint.fr)

VACANCY ANNOUNCEMENT: 10-15

OPEN TO: All Interested Candidates

POSITION: English Language Instructor, FSN-07; FP-07

OPENING DATE: March 18, 2010

CLOSING DATE: April 01, 2010

WORK HOURS: When Actually Employed (WAE); Approximately from 0 to 30 hours/week

SALARY: From 2,563 CFA to 3,333 CFA/hour (Final salary will be determined prior to appointment)

ALL ORDINARILY RESIDENT APPLICANTS MUST HAVE THE REQUIRED WORK AND/OR RESIDENCY PERMITS TO BE ELIGIBLE FOR CONSIDERATION.

The U.S. Embassy in Niamey is seeking **qualified** individuals for the positions of English Language Instructors at the English Language Program (ELP) section.

BASIC FUNCTION OF POSITION:

The incumbent prepares lesson plans and teaches English classes to students from a wide variety of backgrounds and professions.

A complete position description is available in HR office.

QUALIFICATIONS REQUIRED:

NOTE: All applicants must address each selection criterion detailed below with specific and comprehensive information supporting each item.

1. **Education:** University degree in English or a degree in English from a teacher-training institute (Ecole

Normale Supérieure) is required.

2. **Prior Work Experience:** Five years experience in teaching English as a foreign language (TEFL) or, for a native speaker, at least two years experience in teaching English is required.

3. **Language/Cultural Proficiency:**

A combined score of at least 115 in Michigan Test of Language Proficiency plus the Michigan test of Listening Comprehension is required. (Level 4 written/spoken English). This will be tested.

4. **Knowledge:** A knowledge of effective teaching English as a foreign language methods is required. Knowledge of both American and local society and culture is required.

5. **Interpersonal Skills :** The ability to encourage and motivate English language learners is required. Ability to accurately and effectively teach American society and culture is required.

Must be legally able to work in the Republic of Niger.

ADDITIONAL SELECTION CRITERIA

1. Management will consider nepotism/conflict of interest, budget, and residency status in determining successful candidacy.

2. Current employees serving a probationary period are not eligible to apply.

3. Current Ordinarily Resident employees with an Overall Summary Rating of Needs Improvement or Unsatisfactory on their most recent Employee Performance Report are not eligible to apply.

4. Currently employed US Citizen EFM's who hold a

Family Member Appointment (FMA) are ineligible to apply for advertised positions within the first 90 calendar days of their employment.

5. Currently employed NORs hired under a Personal Services Agreement (PSA) are ineligible to apply for advertised positions within the first 90 calendar days of their employment unless currently hired into a position with a When Actually Employed (WAE) work schedule.

6. The candidate must be able to obtain and hold a security clearance.

TO APPLY:

Interested applicants for this position must submit the following or the application will not be considered:

1. Application for US Federal Employment (SF-171 or OF-612); or a current resume or curriculum vitae that provides the same information as an OF-612; plus

2. Candidates who claim US Veterans preference must provide a copy of their Form DD-214 with their application.

3. Any other documentation (e.g., essays, certificates, awards, copies of degrees earned) that addresses the qualification requirements of the position as listed above.

The U.S. Embassy reserves the right to respond to only those applications that MEET our requirements.

Submit Applications to: Human Resources Office; Attention: Regional Human Resources Officer, U.S. Embassy Niamey, Niger.

Point Of Contact: (227) 20-72-26-62/63, Ext. 4015

CLOSING DATE FOR THIS POSITION: April 01, 2010.

INCROYABLE MAIS VRAI

25 gendarmes interviennent pour... des enfants qui jouent à la guerre!

Samedi, vers 18 heures, à Montségur-sur-Lauzon, dans la Drôme, une mère aperçoit, depuis la route départementale, cinq personnes «encagoulées, vêtues de noir et armées» qui pénètrent à l'intérieur d'une maison. En découvrant cette scène, la passante, inquiète, alerte les gendarmes sur le champ, selon Le Dauphiné Libéré.

Ces derniers prennent son témoignage très au sérieux.

Et mobilisent pas moins de vingt-cinq militaires de la Drôme et du Vaucluse qui arrivent rapidement sur place, précise aussi Le Dauphiné Libéré.

Ils n'ont pas tardé à bloquer les principaux accès de la commune, précise RTL.

Des gendarmes qui découvrent, avec une certaine stupéfaction, qu'ils ont affaire à des enfants du village... qui jouent à la guerre, avec des cagoules et des armes de guerre factices...

"Quand on a vu que c'était des gamins de chez nous, qu'on connaît en plus, ça a détendu l'atmosphère" confie à RTL le maire de Montségur-sur-Lauzon Jean-Jacques Rosier, ajoutant "c'est vrai que c'était cocasse."

(Zigonet)

H O R O S C O P E

<p>BELIER 21 mars - 19 avril</p> <p>Faites une bonne cure de vitamines.</p>	<p>TAUREAU 20 avril - 20 mai</p> <p>Attention aux excès, sachez raison garder. Votre corps a des limites respectez-les.</p>	<p>GEMEAUX 21 mai - 21 juin</p> <p>Acceptez votre confiance, vous ne serez pas déçu.</p>	<p>CANCER 22 juin - 22 juillet</p> <p>Ne vous laissez pas bercer par les illusions. Vous valez mieux.</p>
<p>LION 23 juillet - 21 août</p> <p>Vous n'aurez pas à voyager bien loin pour vous sentir totalement dépaycé.</p>	<p>VIERGE 22 août - 21 sept.</p> <p>Le plus important restera toujours les sentiments. Pour le reste, rassurez-vous, vous vous en sortirez !</p>	<p>BALANCE 22 sept. - 22 oct.</p> <p>Quel tête de mule ! Votre caractère peut en irriter plus d'un.</p>	<p>SCORPION 22 oct. - 21 nov.</p> <p>N'oubliez pas de vous réveiller? A l'heure bien entendu...</p>
<p>SAGITTAIRE 22 nov. - 21 dec.</p> <p>Vous relâchez des tensions en vous adonnant à un sport.</p>	<p>CAPRICORNE 22 dec. - 20 janvier</p> <p>Vous n'êtes pas prisonnier de votre passé. Il est temps de tourner la page.</p>	<p>VERSEAU 21 janv. - 18 février</p> <p>Votre franc parler risque de compliquer vos rapports. Soyez moins direct.</p>	<p>POISSONS 19 fév. - 20 mars</p> <p>Locataires, vous êtes en droit d'exiger certains services.</p>

DE GARDE

Du samedi 13 Mars au samedi 20 Mars 2010

PHARMACIES

- ☞ Amina
- ☞ As salam
- ☞ Banifandou
- ☞ Bonkaney
- ☞ Ecole Canada
- ☞ EcoleDiori
- ☞ Kalley Est (Grd Mosquée)
- ☞ Kaocen
- ☞ Maison Economique
- ☞ Ront Point
- ☞ Vogue
- ☞ Populaire Banizoumbou
- ☞ Pop. Hôpital (sauf les dimanches)

NUMEROS UTILES

Renseignement :	12
Sapeurs pompiers :	18
Réclamations:	13
Police secours:	17
Hôpital :	20 72 22 53
Médecins de nuit :	20 73 47 37

Ligue des champions:

L'Inter Milan solide, Moscou aussi

Un but de Samuel Eto'o sur la pelouse de Chelsea à permis à l'Inter de Milan d'assurer sa qualification pour les quarts de finale de la Ligue des champions, que disputera également le CSK Moscou, vainqueur 2-1 à Séville.

SAMUEL ETO'O ENVOIE L'INTER EN QUARTS

L'Inter, qui traverse une période difficile avec seulement une victoire lors de ses six derniers matches en Serie A, avait remporté le match aller 2-1 mais se savait en danger à Stamford Bridge.

Le club italien n'avait plus franchi le stade des huitièmes de finale de l'épreuve depuis trois saisons.

Eto'o a inscrit le but de la victoire milanaise, sur une ouverture de Wesley Sneijder à la 79^{ème} minute. L'attaquant camerounais a fixé le gar-

dien adverse et marqué de l'extérieur du droit. Les Intéristes s'étaient auparavant procuré trois occasions franches, dominant la rencontre dès le début sans que Chelsea ne soit capable de prendre le contrôle.

Chelsea avait disputé les demi-finales de la Ligue des champions à cinq reprises ces six dernières saisons.

DROGBA EXPULSÉ

Les Bleus ont en plus terminé la rencontre à 10 après que son attaquant vedette Didier Drogba a été expulsé à trois minutes du coupe de sif-

flet final pour une altercation avec Thiago Notta.

A Séville, le meneur de jeu international japonais Keisuke Honda a offert d'un magnifique coup franc la victoire au CSKA Moscou inscrit à la 55^{ème} minute.

Au match aller, les deux équipes s'étaient séparées sur un score de parité 1-1 et le retour était parti pour offrir le même scénario.

Moscou avait ouvert le score à la 39^e minute par Tomas Necid, mais les Sévillans ont égalisé deux minutes plus tard sur un but de Diego Perotti.

Le CSKA Moscou n'avait plus atteint les quarts de finale de la plus prestigieuse des coupes européennes depuis 17 ans et la saison 1992-1993.

(Eurosport)

Mariage

Les familles

-Feu Saley Issa Goumalé, Hassane Souley, Yayé Souley, Feu Djibo Souley, El hadj Amadou Oumarou dit Kindo, à Niamey, Dosso, Boula-kordji, Darey-Bangou et Tillabéri ;

Feu Djibo Alzouma, Feu Hamidou Souley, Amirou Kouré, Galadima, Dan Mallam, Feu Lomi Baba-Banda et Bahilo, à Niamey, Dosso, Kollo, Maradi, Tahoua, Konni, Tchiro, Sakèye, Kouré et Sébéri

Parents, amis et Connaissances sont heureux de vous convier au mariage de leurs Enfants :

M. Hassane Yayé ANP Niamey et Mlle Aichatou Djibo Alzouma IEB Kollo
Les cérémonies religieuses auront lieu insh'Allah le samedi 20 mars à 16 h 00 à Kollo, Mosquée TCHANA.

AVIS DE PERTE

Avis est donné par l'Etude Notariale de Maître ALI MOCTAR sise à Niamey, Rond Point GADAFAWA Yantala, de la perte d'un acte de cession de la parcelle **G** îlot **11 858**, d'une superficie de 400m2, lotissement **Koubia** au nom de **Mr Djibo Inoussa**.

Toute personne qui l'aurait retrouvé, est priée de bien vouloir les déposer à l'Etude susmentionnée ou au service domanial de la Communauté Urbaine de Niamey.

AVIS DE PERTE

Avis est donné par l'Etude de Me MAHAMANE NAKOBO, Notaire à Niamey B.P. 10.453, Tél. 73 43 51, de la perte de l'acte de cession objet de la parcelle n° **A** de l'îlot n° **6972** Lotissement Cité des Députés au nom de **Monsieur ALKASSOUM ATAHIROU**.

Toute personne qui l'aurait retrouvé est priée de bien vouloir le déposer à l'Etude ci-dessus indiquée.

LE SAHEL

Place du Petit Marché ;

BP 13182 Niamey (R. Niger)

Tél : 20 73 34 86/87 ; Télécopieur : 20 73 30 90

E-mail : onep@intnet.ne

Site web : www.lesahel.ne

Directeur de Publication

SAÏDOU DAOURA

Direction de la Rédaction et des Centres Régionaux (DR/CR)

Directeur : Assane Soumana ; 20 73 99 86

Rédacteur en chef: B. Fatouma Idé

Rédacteur en chef Adjt: Issaka Saïdou

Secrétaire de Rédaction: Oumarou Ali

Direction Technique (DT)

Directeur: Mahamane Hadi Mahamane ; 20 73 99 87

Réd. en chef informatique: M. S. Abandé Moctar

Réd. chef informatique adjt: Inoussa Oumarou

Direction Commerciale (DC)

Directeur: Morou Hamadou 20 73 22 43

Chef service Communiqué et Pub: Alhassane Assilila

Direction Administrative et Financière (DAF)

Directrice: Mme Saïdou Rahamou T. 20 73 99 85

Chef service Recouvrement: Mme Ado Haoua Hachimou

Composition : ONEP

Tirage : 3000 exemplaires

MOTS

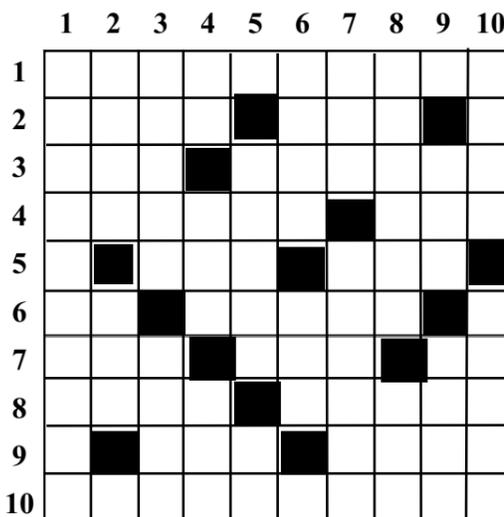
C
R
O
I
S
E
S

du

Sahel

HORizontalement

- Il tient officine ;
- Dieu des Vents- Blocage des prix;
- Sigle de la route du Nord- Va voir;
- Extraire des profondeurs- Lentilles;
- Sans valeur- Sigle qui précéda l'ENSP ;
- Personnel familial- Canines ;
- Se sert- Artère- Pour une alternative;
- Non mérité- Privé de chef;
- Nigérian du Sud- De même valeur;
- Poissons dont les oeufs font le caviar;



V
E
R
T
I
C
A
L
E
M
E
N
T

- Condamnation de longue durée;
- Poisson- Syndicat étudiant (sigle);
- Philosophe français- Décret royal;
- Ile française- Cardinal- Roi bouffon;
- Mettre bas- Précieuse conjonction;
- Avoir de l'effet- Dévêture;
- Démonstratif- Ecourtée;
- Insulaires- Autre moi;
- Sélection - Organisatin atlantique
- Réfutes- Combats pour l'honneur

numéro précédent

A	R	G	U	M	E	N	T	E	R
C	A	R	N	E		O	E	N	I
C	R	O	C		E	C	R	U	E
R	E	G		E	T	I	R		N
O	S		O	L	I	V	E		A
C		O	P	E	R	E		B	F
H	A	T	I	V	E		A	A	A
A	M	E	N	E		N		G	I
G	E	N	E		R	O	T	O	R
E	N	T	R	E	T	E	N	U	E